11-008F
C.3

Statistique Canada Statistics Canada

HIVER 1986

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

CATALOGUE 11-008F

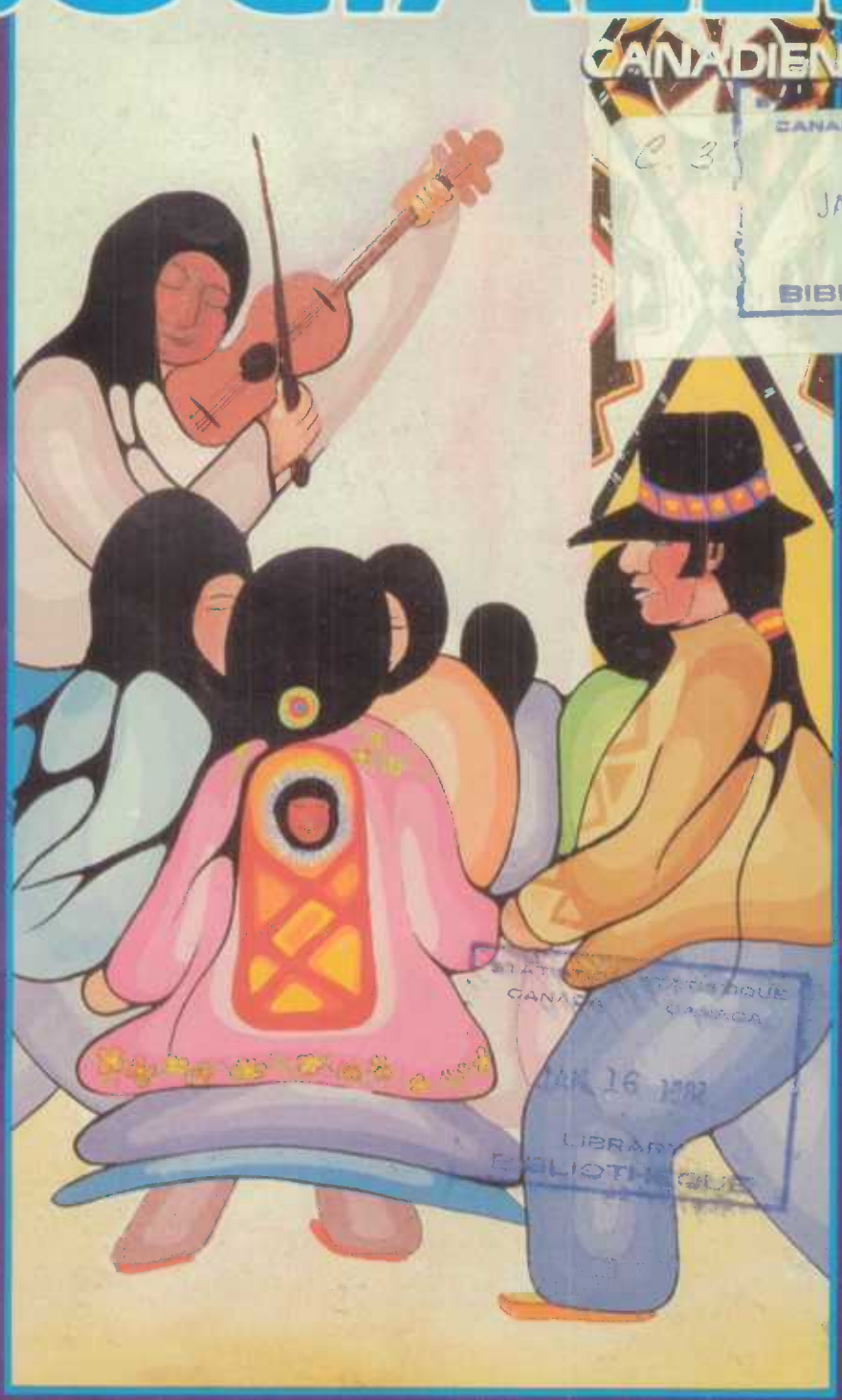

CANADA CANADA
C.3
JAN 16 1987
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Canada

Statistique Canada | Statistics Canada

Vous n'avez peut-être pas besoin d'une quantité d'ouvrages sur la commercialisation

Mais il vous faut celui-ci

Le Recueil statistique des études de marché vous aidera à définir votre marché et à exploiter les possibilités qui s'offrent en matière d'élaboration de nouveaux produits tout en vous donnant une meilleure vue d'ensemble de l'économie. C'est une source de renseignements variés sur le marché que votre entreprise peut utiliser de multiples façons.

Plus de la moitié des 500 grandes sociétés au Canada et des milliers d'autres établissements plus petits se sont procuré les éditions de 1983 et 1984 afin de se renseigner sur les principales tendances économiques, sur les prévisions concernant la structure par âge et par sexe de la population jusqu'en l'an 2006 et sur les tendances en matière de revenu et de dépenses à l'échelle nationale et provinciale. Le recueil décrit en outre les caractéristiques des consommateurs de 60 grands centres urbains, allant de Victoria jusqu'à St. John's.

Le Recueil statistique des études de marché est indispensable à toutes les entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises d'alimentation ou d'équipement lourd et que la clientèle se compose de familles ou de fabricants d'automobiles.

L'édition de 1985 contient, parmi les 838 pages, 262 tableaux, 55 graphiques et 36 cartes visant la population et le revenu dans les régions métropolitaines. Il renferme également un index des principaux sujets et un glossaire technique.

Vous pouvez vous procurer le Recueil statistique des études de marché de 1985-1986 (n° 63-224 (02878) au catalogue) auprès de Publications — Vente et service de Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (613) 993-7276), au prix de $75.00 au Canada ($90.00 ailleurs).

Canada

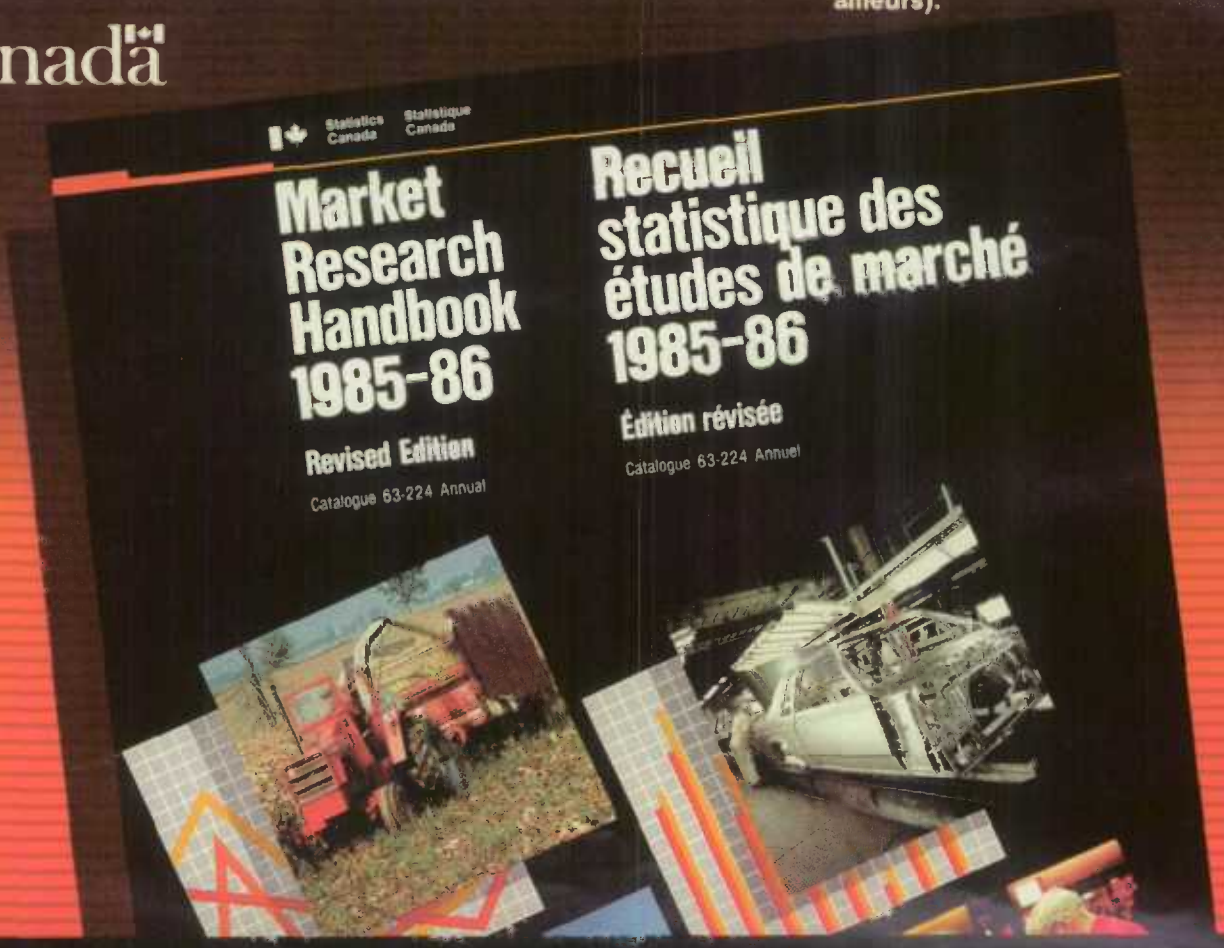

BLAM. C661801 3

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

TABLE DES MATIÈRES

La situation socio-démographique des indiens inscrits 2
par Andrew J. Siggner

Les collèges communautaires: un choix possible d'études postsecondaires 10
par Jo-Anne Parliament

La baisse du revenu réel des familles de 1980 à 1984 15
par Colin Lindsay

Enfants de familles à faible revenu 18
par Brigitta Arnoti

Les programmes de revenu de retraite au Canada 21
par Hubert Frenken

Indemnisation des victimes d'actes criminels 27
par Craig McKie

Taux hypothécaires et marché du logement 30
par Alex Berljawsky

Liste d'articles parus en 1986 34

Indicateurs sociaux 35

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Directeur	Craig McKie
Rédacteur en chef	Colin Lindsay
Adjointes au rédacteur en chef	Mary Anne Burke, Jo-Anne Parliament
Direction artistique et composition	Division des publications, Statistique Canada
Conception graphique	Griffe Design
Photos	Centre de la Photo, ASC
Promotion	Cheryllynn Ireland
Comité de revue	J.W. Coombs, J. Hagey, D.B. Petrie, G.E. Priest, E.T. Pryor, M. Rochon
Remerciements	Beryl Gorman, Lucie Lamadeleine, Suzanne Méthot, Louise Quinn, Daniel Scott, Cathy Shea, Tim Stringer

Tendances sociales canadiennes (11-008F) est publiée quatre fois l'an par Statistique Canada, Vente des publications, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6, téléphone (613) 993-5078. Copyright 1986 par Statistique Canada, tous droits réservés. Courrier de première classe payé à Ottawa (Ontario), Canada. TARIF D'ABONNEMENT: un an – Canada, $44; à l'étranger, $50. Numéro individuel – Canada $12.50, à l'étranger $15. Envoyer les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à Statistique Canada, Publications – Vente des publications, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Prière de nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresses. Toute correspondance peut être adressée au Directeur, **Tendances sociales canadiennes**, Immeuble Jean-Talon, 11e étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. La revue **Tendances sociales canadiennes** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non réclamés. Le titulaire du droit d'auteur autorise les bibliothèques et autres à reproduire par photocopie tout article contenu dans la revue sous réserve de citation de la source: Statistique Canada et **Tendances sociales canadiennes.** Les demandes d'autorisation spéciale et les commandes en nombre doivent être adressées au bureau régional le plus près.

Couverture: Création murale proposée pour la ***Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones***. Idée originale de Cecil Youngfox.

ISSN 0831-5701

LA SITUATION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES INDIENS INSCRITS

par Andrew J. Siggner[1]

Un vent de changement souffle sur la population indienne du Canada. Des questions comme celles de l'autonomie, du financement et de la réintégration sont au centre des discussions menées pour qu'on apporte des changements politiques et législatifs. Mais pour bien comprendre ces questions, il est essentiel de connaître la direction et l'ampleur des changements démographiques, sociaux et économiques que vit déjà la communauté indienne.

Les Indiens dont il est question dans le présent article sont ceux qui sont inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada. Il y a d'autres groupes autochtones, comme les Métis, qui sont en général d'ascendance mixte indienne et non indienne, les Indiens non inscrits, qui ne sont plus inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens pour diverses raisons, et les Inuits, qui résident en grande partie dans les Territoires du Nord-Ouest, au Labrador et le long de la côte du Québec septentrional.

Taille et distribution de la population

Avant l'arrivée des Européens au XVIe siècle, la population indienne totale en Amérique du Nord était estimée à quelque 900,000 individus, dont 220,000 environ vivaient dans ce qui est aujourd'hui le Canada. L'arrivée, en provenance de l'Europe, des armes à feu a été l'un des nombreux facteurs qui ont contribué à la baisse subséquente de la population indienne. Au XVIIe siècle, les guerres entre tribus et les guerres entre Anglais et Français, dans lesquelles les Indiens étaient partagés comme alliés des Anglais ou des Français, avaient déjà fait des victimes parmi la population indienne. Les famines (notamment celle de 1879-1880 dans les Prairies) l'ont également frappée, de même que les maladies épidémiques comme la variole, la scarlatine, la tuberculose et la grippe, contre lesquelles les Indiens n'étaient pas naturellement immunisés. Les épidémies de ces maladies étaient fréquentes et décimaient parfois les populations qu'elles frappaient.

Peu de temps après la création de la Confédération en 1867, la population indienne habitant l'actuel Canada était estimée à 102,000 personnes environ. Durant la période de 70 ans qui a suivi (soit jusqu'en 1941), les estimations de la population indienne ont fluctué entre ce chiffre et 122,000 environ, ayant ainsi représenté de 1.1% à 2.5% de l'ensemble de la population au Canada. On ne sait pas exactement si cette fluctuation était attribuable aux variations effectives de la taille de la population par suite, par exemple, d'épidémies, ou si elle était attribuable à des changements de la définition du statut d'Indien, à des problèmes de recensement ou à une combinaison de ces facteurs. La population indienne n'a commencé à montrer une croissance soutenue qu'à partir de 1941, et ce n'est pas avant 1966 que la population indienne du Canada a de nouveau atteint la taille qu'elle avait avant le premier contact avec les Européens.

En 1984, on estimait à 349,000 le nombre d'Indiens inscrits, d'après les chiffres tirés du registre des Indiens tenu par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC). La proportion de la population totale au Canada représentée par les Indiens était alors de 1.4%. Selon les projections récentes

Population des Indiens inscrits et terres indiennes, selon la région

	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	T.N.-O.	Yukon	Canada
Population indienne totale, 1984[1]	13,590	4,335	77,313	52,049	54,188	3,436	61,730	8,530	3,638	348,809
% de la population indienne totale, 1984	3.9	9.8	22.2	14.9	15.5	12.5	17.7	2.5	1.0	100.0
% de la population totale de la province ou du territoire, 1984	0.6	0.5	0.9	4.9	5.4	1.9	2.2	17.2	16.5	1.4
% vivant hors réserve, 1984[2]	28.2	14.4	31.9	26.7	34.0	24.7	35.9	7.2	24.5	28.7
Nombre de bandes indiennes, 1985	31	39	126	60	68	41	196	14	17	592
% des bandes indiennes, 1985	5.2	6.6	21.3	10.1	11.5	6.9	33.1	2.4	2.9	100.0
Nombre de réserves et d'établissements, 1985	67	33	185	103	142	90	1,610	29	25	2,284
% des réserves et des établissements, 1985	2.9	1.4	8.1	4.5	6.2	3.9	70.5	1.3	1.1	100.0

[1] Les chiffres officiels du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au 31 décembre 1984 ne comprennent pas les naissances et les décès déclarés en retard (ce qui ajouterait environ 2% à 3% à la population totale). Cette correction ne devrait pas modifier sensiblement les pourcentages inclus dans ce tableau.

[2] Les Indiens hors réserve englobent les Indiens qui ne vivent pas dans les réserves et les Indiens qui ne vivent pas dans les établissements indiens situés sur des terres de la Couronne.

Sources: Affaires indiennes et du Nord Canada, Centre de référence du Programme, *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence* et *Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens*.

(fondées sur des taux de croissance moyens), les chiffres de population des Indiens inscrits dépasseraient 456,000 en 1996, soit environ 1.7% de l'ensemble de la population du Canada[2].

C'est en Ontario et en Colombie-Britannique qu'il y a le plus d'Indiens. En 1981, respectivement 22% et 18% de la population indienne du Canada habitait ces deux provinces. Un fort pourcentage de la population indienne du Canada vivait également dans les provinces des Prairies – 16% en Saskatchewan, 15% au Manitoba et 13% en Alberta – tandis que 10% du total était au Québec. Quand on range les provinces et territoires selon la proportion de leur population totale qui se compose d'Indiens, le classement est complètement différent. En 1984, les Indiens inscrits représentaient une plus grande proportion de la population des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon (environ 17% dans chacun de ces territoires) que dans n'importe laquelle des dix provinces. En fait, la population autochtone totale (comprenant les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuits) formait la majorité de la population des Territoires du Nord-Ouest. Les Indiens inscrits représentaient environ 5% de la population totale du Manitoba et de la Saskatchewan, et moins de 1% de la population totale des provinces du centre et de l'est du Canada. La population indienne en proportion de la population totale devrait augmenter dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, en Saskatchewan et au Manitoba. En 1996, les Indiens inscrits devraient représenter 22% de la population totale des deux territoires et respectivement 7% et 6% de celles de la Saskatchewan et du Manitoba. Exprimée en pourcentage de la population totale des provinces du centre et de l'est du Canada, la population indienne devrait toutefois demeurer à son niveau actuel.

La comparaison entre la proportion d'Indiens vivant dans les réserves et celle d'Indiens vivant hors réserve est un autre aspect important de la répartition de la population indienne. Il est à remarquer que, sauf avis contraire, le terme "réserve indienne" inclut aussi les établissements indiens situés sur des terres de la Couronne, lesquels sont considérés, à bien des égards, comme des réserves indiennes par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La proportion de la population indienne totale représentée par les Indiens vivant hors réserve est passée d'environ 16% au milieu des années 1960 à 28% en 1973. Elle s'est par la suite stabilisée autour de 27% lors du ralentissement de la croissance économique urbaine au

Proportion de la population indienne inscrite vivant hors réserve[1], 1971-1984

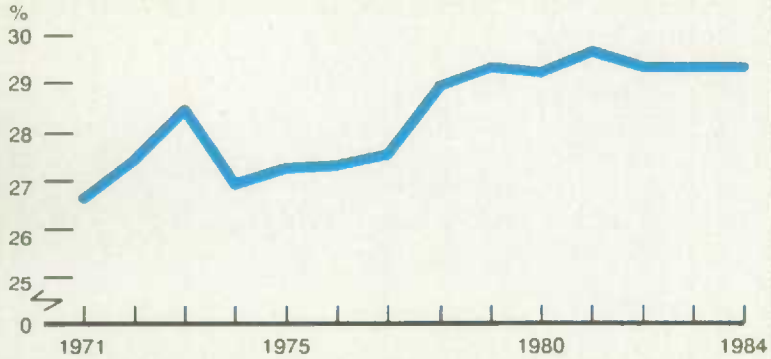

[1] Comprend les Indiens vivant sur les terres de la Couronne. La baisse enregistrée de 1973 à 1974 est attribuable à une modification de la définition de "hors réserve".
Sources: Perrault, J., Paquette L. et George, M.V., *Projections de la population indienne inscrite, 1981-1996*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985; Siggner, A.J., *Aperçu de la situation démographique, sociale et économique de la population indienne inscrite du Canada*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1979.

milieu des années 1970. En 1984, ce chiffre était de près de 29%. En chiffres absolus, la population des Indiens hors réserve atteignait presque 100,000 personnes en 1984. Donc, encore 71% de la population indienne, soit environ 248,000 Indiens, résidait dans des réserves ou dans des établissements indiens cette année-là. L'évolution de la taille et du taux de croissance de la population indienne hors réserve au cours de la seconde moitié des années 1980 dépendra de la situation démographique, sociale et économique ainsi que de la situation du logement, aussi bien dans les réserves que hors réserve. Un autre facteur qui pourrait jouer est l'effet des modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens, permettant la réintégration d'un maximum de 76,000 personnes sur les listes d'Indiens inscrits. La plupart de ces personnes sont des femmes indiennes non inscrites (et leurs enfants) qui vivaient hors réserve. On ne sait pas exactement combien de personnes admissibles en vertu de la nouvelle loi demanderont à être réintégrées et combien parmi celles-ci voudront résider dans des réserves ou dans des établissements indiens. La Loi sur les Indiens dans sa forme modifiée ne permet toutefois pas aux conseils de bande d'exercer un contrôle sur le nombre de leurs membres et, potentiellement, sur le nombre de résidents des réserves.

Deux facteurs importants pour la viabilité économique des bandes indiennes sont leur taille et leur situation géographique. Le nombre de bandes de 1,000 Indiens ou plus a très peu augmenté entre 1977 et 1981, étant passé de 13% de toutes les bandes en 1977 à 16% en 1981. Toutefois, la proportion de l'ensemble des bandes représentée par les bandes de cette taille devrait atteindre au moins 25% avant la fin du siècle, si l'on suppose qu'aucune nouvelle bande ne sera créée. Par ailleurs, en 1996, 64% de tous les Indiens seront membres de ces grandes bandes. Le chiffre correspondant pour 1981 n'était que de 44%. Toutefois, si l'hypothèse voulant qu'aucune nouvelle bande ne sera créée se révélait fausse, par exemple si de petites bandes fusionnent entre elles pour former des bandes plus grandes ou avec de grandes bandes pour former des bandes encore plus importantes (ce qui peut devenir nécessaire dans les deux cas pour le succès des démarches visant à obtenir l'autonomie), le chiffre de 25% avancé précédemment pourrait s'avérer une estimation modérée. D'un autre côté, le nombre de petites bandes – celles de moins de 500 personnes – devrait, selon les projections, passer de 370 (ou 64% de toutes les bandes) en 1981 à 299 (ou 52% de toutes les bandes) en 1996. Les plus petites bandes représenteront une proportion de la population indienne totale de moins en moins grande entre 1981 et 1996, cette proportion devant passer de 22% en 1981 à 15% en 1996 (encore une fois, si l'on suppose que le nombre de bandes ne changera pas).

Ces projections nationales cachent des écarts importants entre les régions. Par exemple, les économies d'échelle locales seront particulièrement difficiles à réaliser en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, où plus du tiers des bandes (comparativement à environ 5% dans les provinces des Prairies) devraient encore, selon les projections, compter moins de 500 personnes en 1996.

Taille des bandes indiennes selon le nombre de membres, 1981 et 1996

	Nombre de bandes		En pourcentage du nombre de bandes		En pourcentage de la population	
	1981	1996	1981	1996	1981	1996
			%		%	
Taille des bandes selon le nombre de leurs membres:						
Moins de 500	370	299	64.0	51.7	21.6	15.3
De 500 à 999	116	136	20.1	23.5	34.4	20.9
De 1,000 à 2,999	84	126	14.5	21.8	33.8	44.6
3,000 et plus	8	17	1.4	2.9	10.2	19.2
Total	578	578	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Perreault, J., Paquette, L. et George, M.V., *Projections de la population indienne inscrite, 1981-1996*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985.

Tendances de la fécondité et de la mortalité

Depuis le début du siècle, on a observé trois phases relativement à la tendance des naissances et des décès chez la population indienne. La première phase, durant la première moitié des années 1900, était caractérisée par des taux élevés de fécondité et de mortalité. La deuxième phase, dans les années 1950 et 1960, a connu des taux de fécondité toujours élevés, mais des taux de mortalité ayant diminué rapidement en raison des progrès dans les domaines de l'hygiène publique et de la médecine. La troisième phase, au cours des années 1970, a vu les taux de fécondité diminuer sous l'effet de l'urbanisation et de la modernisation, tandis que les taux de mortalité sont restés faibles.

Pendant la seconde moitié des années 1970, le taux de diminution de la fécondité chez les Indiens, mesuré par l'indice synthétique de fécondité[5], a enregistré un ralentissement. Ce phénomène est peut-être attribuable en partie au fait que la génération des Indiens issus du baby-boom du début des années 1960 est arrivée, au milieu des années 1970, à l'âge de la procréation. Par ailleurs, l'écart entre l'indice synthétique de fécondité des Indiens et celui de l'ensemble de la population s'est considérablement rétréci entre 1969 et 1981. Néanmoins, en 1981, l'indice synthétique de fécondité des Indiens, lequel était de 3.15 naissances par femme, est demeuré presque deux fois plus élevé que l'indice canadien, qui était de 1.70 naissance par femme.

Le taux de mortalité des Indiens a chuté sensiblement depuis quelques années, mais les indicateurs généraux aussi bien que certaines mesures de "taux de mortalité par cause" établis pour les Indiens soutiennent encore mal la comparaison avec ceux obtenus pour l'ensemble de la population canadienne. En effet, en raison des différences existant dans les conditions d'hygiène, d'environnement et de vie sociale, l'espérance de vie des Indiens est encore, en moyenne, de neuf à dix années inférieure à celle de l'ensemble de la population.

L'espérance de vie à la naissance des Indiens de sexe masculin était de 62 ans en 1981, après avoir oscillé autour de 60 ans pendant les deux décennies précédentes. L'espérance de vie correspondante pour l'ensemble de la population masculine au Canada en 1981 était de 72 ans. Les Indiennes ont pour leur part réalisé des gains encore plus importants, leur espérance de vie étant passée de 63.5 ans en 1960 à près de 69 ans en 1981. L'espérance de vie à la naissance de l'ensemble de la population féminine au Canada était de 78 ans en 1981.

La mortalité infantile désigne la mortalité des enfants de moins d'un an et est utilisée mondialement comme un indicateur du niveau de vie global d'une population. Tout au long des années 1970 et au début des années 1980, le taux de mortalité infantile des Indiens a poursuivi son mouvement à la baisse amorcé en 1960. Le nombre de décès d'Indiens de moins d'un an pour 1,000 naissances d'enfants indiens nés vivants était de 79.0 en 1960, de 43.2 en 1970 et de 15.0 en 1981.

Les taux de mortalité de la plupart des autres groupes d'âge de la population indienne ont également maintenu une tendance à la baisse durant cette période. Le "taux comparatif de mortalité" des Indiens représente le taux de mortalité (nombre de décès pour 1,000 Indiens) qu'aurait la population indienne si elle avait la même composition par âge que l'ensemble de la population canadienne. En 1981, le taux comparatif de mortalité des Indiens inscrits était de 9.5 décès pour 1,000 Indiens, comparativement à 6.1 décès pour 1,000 habitants chez la population canadienne.

Les principales causes de décès chez

Indice synthétique de fécondité de la population indienne inscrite et de l'ensemble de la population canadienne, 1968-1981

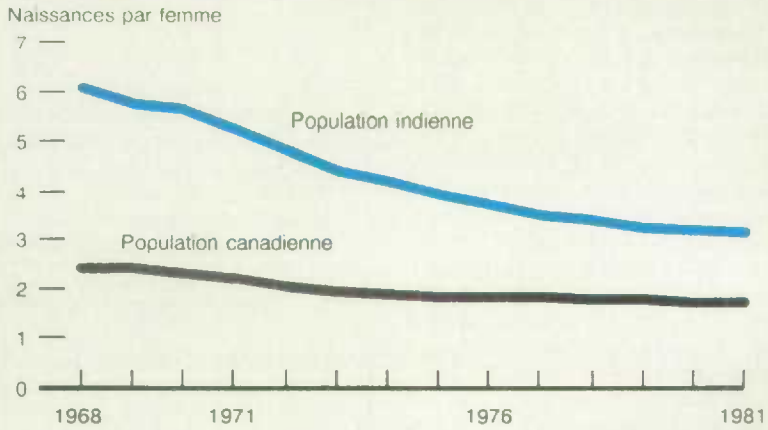

Source: Ram, B. et Romaniuc, A., *Projections de la fécondité des Indiens inscrits, 1982-1996*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985.

Taux de mortalité infantile de la population indienne inscrite et de l'ensemble de la population canadienne, 1970-1981

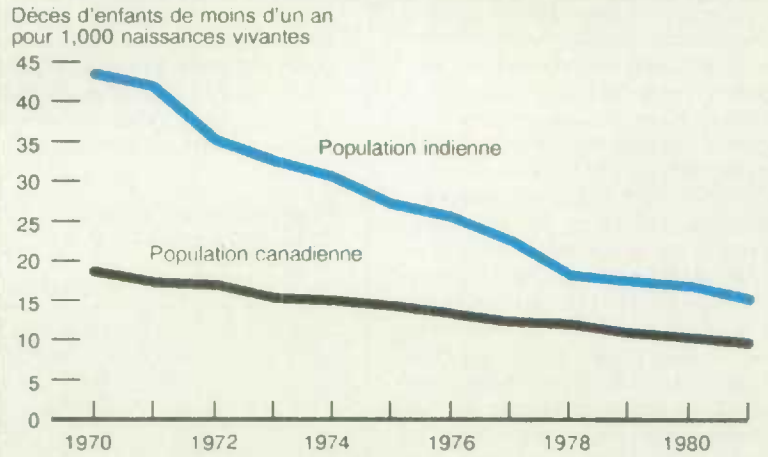

Source: Rowe, G. et Norris, M.J., *Projections de la mortalité des Indiens inscrits, 1982-1996*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985.

les Indiens inscrits sont "les accidents, les empoisonnements et la violence"; bon nombre de ces décès sont liés à l'alcool. Un peu plus de 174 décès pour 100,000 Indiens ont résulté de ces causes en 1983. Cela représentait trois fois plus que le taux enregistré pour l'ensemble des Canadiens. Toutefois, sept ans auparavant, "les accidents, les empoisonnements et la violence" avaient été la cause du décès de 248 personnes pour 100,000 Indiens, soit quatre fois plus que le taux pour l'ensemble du Canada. Bien que beaucoup de facteurs soient probablement associés à la baisse du "taux de mortalité par cause" chez les Indiens, il faut remarquer que d'importants programmes de lutte contre l'alcool et la drogue ont été mis en oeuvre au cours de cette période. Toutes les autres principales causes de décès chez les Indiens, à part le cancer, ont montré une diminution entre 1976 et 1983. Les taux des décès attribuables à des maladies du système respiratoire et du système digestif ont chuté à des niveaux analogues à ceux de l'ensemble de la population canadienne.

Composition par âge

La population indienne vieillit par suite d'une baisse des taux de fécondité et de mortalité, ainsi que du passage des Indiens nés lors du baby-boom, durant les années 1960, de la catégorie des jeunes au groupe de la population active. Cependant, elle vieillit plus lentement que la population canadienne. La proportion de l'ensemble de la population indienne représentée par les moins de 15 ans a diminué entre 1966 et 1981, étant passée de 48% en 1966 à 42% en 1976 et à 39% en 1981. Si les tendances actuelles se maintiennent, la proportion représentée par les enfants devrait continuer de baisser pour atteindre 34% en 1996. La proportion de la population âgée de 15 à 64 ans a au contraire augmenté, étant passée de 46% en 1966 à 57% en 1981. Dans l'hypothèse d'une croissance modérée, ce groupe devrait représenter 62% de la population indienne totale en 1996. Le nombre d'Indiens inscrits âgés de 15 à 64 ans devrait, selon les projections, passer de 190,000 en 1981 à 284,000 en 1996.

Le fait que la population indienne ait connu son propre baby-boom dans les années 1960 a également eu des répercussions sur la composition par âge de la population indienne. Durant les années 1980, le groupe né au cours du baby-boom des années 1960 formera le groupe des 15 à 29 ans, composé des jeunes adultes "fondant des familles". Au cours de cette période, par exemple, ces jeunes adultes indiens représenteront plus de la moitié de la population indienne active. La croissance de la taille de ce groupe exercera de fortes pressions démographiques et posera d'importants problèmes de planification relativement à la création d'emplois, au logement et à la prestation de services sociaux et de services de bien-être.

Certaines causes de décès chez les Indiens inscrits et la population canadienne, 1976 et 1983

	Décès pour 100,000 habitants			
	Indiens inscrits		Population canadienne	
	1976	1983	1976	1983
Certaines causes de décès:				
Accidents, empoisonnements et violence	247.7	174.3	66.8	57.5
Maladies du système circulatoire	153.3	141.5	355.2	326.4
Néoplasme (cancer)	54.0	56.0	151.5	172.0
Maladies respiratoires	75.1	52.0	51.3	49.7
Maladies du système digestif	34.5	28.1	27.2	28.2
Infections et maladies parasitaires	18.2	6.9	4.4	3.8

Source: Santé et Bien-être social Canada, Direction générale des services médicaux, *Indicateurs de l'état de santé des Indiens et des Inuits du Canada.*

Migration

Bien qu'on pense généralement que les Indiens sont très mobiles, les recensements de 1971 et de 1981 ont révélé qu'une proportion d'Indiens légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la population canadienne avait changé de localité au cours des cinq années ayant précédé chacun des recensements. En 1981, par exemple, 19% des Indiens, comparativement à 20% de l'ensemble des Canadiens, vivaient dans une localité autre que celle où ils vivaient en 1976. Cependant, en termes absolus, presque deux fois plus d'Indiens ont changé de localité entre 1976 et 1981 qu'entre 1966 et 1971.

Les régions urbaines ont continué d'être la destination préférée des migrants indiens, puisqu'elles ont accueilli 56% de tous les migrants indiens entre 1976 et 1981: le chiffre correspondant pour la période de cinq ans antérieure à 1971 était de 55%. Si elles ont accueilli le plus grand nombre d'immigrants indiens, les régions urbaines ont également fourni un nombre encore plus grand d'émigrants indiens. Entre 1976 et 1981, 62% de tous les migrants indiens venaient des régions urbaines, en hausse par rapport au chiffre de 49% enregistré pour la période de 1966 à 1971. Les réserves indiennes ont également vu augmenter leur part relative de l'immigration, cette dernière étant passée de 21% entre 1966 et 1971 à 28% entre 1976 et 1981, tandis que, pour les mêmes périodes, leur part de l'émigration passait de 13% à 17%. En termes de migration nette (immigrants moins

Migrants indiens[1], selon l'origine et la destination, 1966-1971 et 1976-1981

	Pourcentage du total des migrants indiens					
	1966-1971			1976-1981		
	Immigrants	Émigrants	Migration nette	Immigrants	Émigrants	Migration nette
	%					
Réserve indienne	21	13	+8	28	17	+9
Région rurale hors réserve	23	37	-14	16	21	-5
Région métropolitaine[2]	25	18	+6	30	32	-2
Région urbaine non métropolitaine[2]	30	31	-1	26	30	-3

[1] On entend par "migrants" les personnes qui vivaient à la fin de la période de cinq ans dans un endroit autre que celui où elles vivaient au début de la période.

[2] Les régions métropolitaines désignent les régions urbaines de 100,000 habitants ou plus; les régions non métropolitaines désignent les régions urbaines de moins de 100,000 habitants.

Sources: Siggner, Andrew J., "Preliminary Results from a Study of 1966-71 Migration Pattern among Status Indians in Canada", Affaires indiennes et du Nord Canada, 1978; Norris, M.J., "Migration Patterns of Status Indians in Canada, 1976-1981", Mimeo, juin 1985.

émigrants), les réserves indiennes ont fait un gain net, tandis que toutes les autres régions ont enregistré une perte nette entre 1976 et 1981. Les régions métropolitaines ont enregistré une perte nette de 2% de tous les migrants indiens entre 1976 et 1981, comparativement à un gain net de 6% entre 1966 et 1971.

Logement

En 1984, presque la moitié (47%) des logements occupés par les Indiens ne répondaient pas aux normes matérielles de base, plus d'un tiers (36%) étaient sérieusement surpeuplés et 38% des logements étaient dépourvus d'au moins une des commodités de base comme l'eau courante, les toilettes intérieures, un bain ou une douche.

Les améliorations apportées aux conditions de logement chez les Indiens comprennent notamment une diminution du surpeuplement, le nombre moyen de personnes par logement étant passé de six en 1977 à cinq en 1984. En outre, par rapport à 1977, il y avait en 1984 un tiers de plus de logements qui étaient équipés des commodités de base. Entre 1977 et 1984, on a également assisté à une forte réduction du nombre de logements jugés irrécupérables (la proportion étant passée de 15% à 2%).

Emploi, revenu et structure professionnelle

Lorsqu'ils sont appliqués à la population indienne des réserves, les concepts d'"emploi" et de "chômage" posent des problèmes difficiles de mesure. Par exemple, les personnes ayant des activités comme la chasse et le piégeage ne perçoivent souvent pas ces activités traditionnelles comme des emplois, en particulier si ces activités sont accomplies afin de se procurer les nécessités de la vie. En outre, souvent, les personnes qui habitent des réserves éloignées ne répondent pas à la définition statistique de la personne en chômage (c'est-à-dire une personne qui n'avait pas de travail mais qui cherchait un emploi au cours des quatre semaines précédant le recensement ou l'enquête) quand il n'y a pas de possibilité d'emploi à ce moment dans leur localité.

Selon les données du recensement, qui constitue à l'heure actuelle la seule source de statistiques sur l'activité dans les réserves, seulement 38% des Indiens inscrits de 15 ans et plus avaient un emploi en 1981, comparativement à 60% pour l'ensemble de la population canadienne de 15 ans et plus. En fait, la majeure partie (54%) de la population indienne de 15 ans et plus n'était pas dans la population active (comparativement à 35% pour la population en général). De même, le taux de chômage des Indiens était environ deux fois et demie plus élevé que celui de l'ensemble de la population active canadienne en 1981. Cette année-là, le taux de chômage chez

les Indiens était de 17%, comparativement à 7% pour l'ensemble du Canada. Le taux de chômage était aussi particulièrement élevé (24%) chez les jeunes Indiens âgés de 15 à 24 ans en 1981.

Le taux de chômage chez les Indiens était légèrement plus élevé dans les régions rurales et dans les réserves que dans les régions urbaines (18% comparativement à 16%). Le taux de chômage de la population indienne féminine hors réserve des régions urbaines était supérieur d'environ quatre points de pourcentage à celui de la population indienne masculine; pour les femmes indiennes des réserves, il était un peu inférieur à celui des femmes indiennes vivant dans les régions urbaines.

La structure professionnelle de la population indienne inscrite diffère sensiblement de celle de l'ensemble de la population. Par exemple, en 1981, 52% de la population active indienne expérimentée occupait des emplois de col blanc dans différents domaines dont les suivants : direction, professions libérales, emplois techniques, emplois de bureau, vente et services. La proportion correspondante pour l'ensemble de la population était de 64%. Seulement 2% de la population active indienne travaillait dans des activités traditionnelles comme la chasse, la pêche et le piégeage, bien que ce faible pourcentage puisse résulter des problèmes de déclaration et des problèmes conceptuels déjà évoqués. La proportion des Indiens employés dans des professions du secteur primaire (dont l'agriculture et d'autres industries d'extraction des ressources) était de 12%, comparativement à 9% pour l'ensemble de la population.

Certaines des données les plus intéressantes sur les professions concernent les femmes indiennes. Par exemple, le pourcentage de femmes indiennes qui travaillent dans la catégorie des postes de direction, des professions libérales ou des emplois techniques est pratiquement le même que celui des femmes dans l'ensemble de la population (26% comparativement à 25%). Chez les Indiens, en proportion et en nombre, il y a plus de femmes que d'hommes dans cette catégorie; cela est particulièrement vrai dans le cas de la population vivant dans les réserves. Dans celles-ci, la proportion des femmes ayant un emploi dans cette catégorie est deux fois plus élevée que celle des hommes (30% contre 14%).

On a assisté, au début des années 1980, à une certaine diminution de l'écart entre le revenu annuel moyen des Indiens inscrits et celui de l'ensemble de la population. En 1980, le revenu annuel moyen de la population indienne correspondait à 60% de celui de la population en général, ce qui représente toutefois une augmentation par rapport au chiffre de 33% enregistré en 1971. Les Indiens résidant dans les réserves ou les établissements ruraux en 1981 avaient des revenus représentant en moyenne à peu près 58% du revenu moyen de l'ensemble de la population, tandis que le pourcentage correspondant pour la population indienne vivant dans les régions urbaines était de 67% environ.

Le revenu annuel moyen des femmes indiennes était de beaucoup inférieur à celui des hommes indiens en 1980. Dans les réserves et les établissements, le revenu annuel moyen était d'environ $7,000 pour les hommes et $5,100 pour les femmes. Dans les régions urbaines, l'écart était encore plus prononcé; le revenu annuel moyen des hommes in-

Revenu annuel moyen en 1980 des Indiens inscrits et de l'ensemble de la population canadienne, selon le sexe et selon certains types de région de résidence en 1981

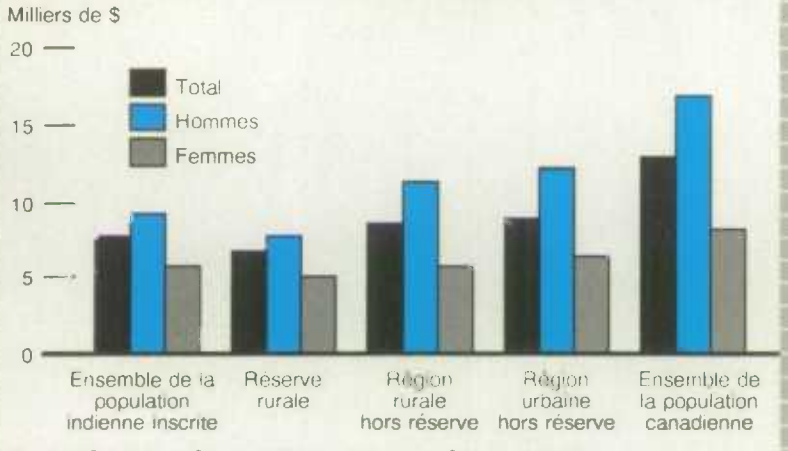

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, totalisations spéciales.

diens y était près du double de celui des femmes indiennes ($12,300 contre $6,400).

Les différences sont importantes entre les Indiens et l'ensemble de la population canadienne quand on considère la source de revenu. En 1981, les transferts gouvernementaux constituaient une source de revenu pour 35% des Indiens inscrits d'âge actif, comparativement à seulement 16% pour la population en général. De même, 61% des Indiens inscrits gagnaient leur revenu sous forme de salaires et de traitements, comparativement à 70% pour l'ensemble de la population. En ce qui concerne une des formes de transfert, l'assistance sociale, les données du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien indiquent que le montant total des versements annuels d'assistance sociale (y compris les frais d'administration) est passé de $34 millions en 1970-1971 à plus de $142 millions en 1980-1981, ce qui représente une augmentation de 315% en dix ans. Bien entendu, cette croissance est attribuable en grande partie à l'inflation; il n'en demeure pas moins que les sommes d'assistance sociale versées aux Indiens, en dollars constants, ont augmenté de plus de 90% durant cette période.

Quelques bandes indiennes ont des ressources importantes sur le territoire de leur réserve. La mise en valeur des ressources pétrolières, gazières et minières situées sur ces territoires a décuplé le revenu de ces bandes, mais la majeure partie de cette richesse se trouve en Alberta. Dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, 15% à 25% des réserves offrent un certain potentiel minier sous d'autres formes, par exemple l'or, le fer, le cuivre et l'amiante.

Éducation

Le système d'éducation des Indiens subit des transformations profondes. De plus en plus, des communautés indiennes le prennent en charge, à la suite de l'application graduelle d'une politique formulée à l'origine par la Fraternité des Indiens du Canada dans les années 1970. Des mesures ont été prises pour mieux adapter les programmes scolaires à la vie quotidienne et à la culture des Indiens. Il n'est plus rare maintenant de trouver des enseignants indiens, des assistants-enseignants indiens et des aînés dans les salles de cours, et les langues indiennes sont maintenant enseignées et servent même dans certains cas de langue d'enseignement. Entre 1979-1980 et 1983-1984, le nombre d'élèves inscrits à des cours donnés dans une langue autochtone plus de la moitié du temps a augmenté de 62%. En outre, le nombre d'élèves inscrits à des cours de langue autochtone ou à des cours utilisant

Catégorie professionnelle des Indiens actifs expérimentés, selon le sexe et selon certains types de région de résidence, 1981

Certains types de région de résidence	Postes de direction, professions libérales ou emplois techniques	Emplois de bureau	Vente	Services	Agriculture	Pêche, chasse, piégeage	Exploitation forestière, abattage, exploitation minière	Transformation	Production de machines	Autres
						%				
Population indienne totale										
Total	19.2	12.4	4.1	16.1	3.8	2.1	5.8	5.3	7.7	23.5
Hommes	15.0	4.0	3.1	9.9	5.2	3.3	8.9	6.1	9.5	35.1
Femmes	26.0	25.6	5.6	25.9	1.6	0.3	0.9	4.0	5.0	5.2
Région rurale – réserve										
Total	19.1	9.4	2.7	13.9	5.0	3.2	8.3	4.9	5.3	28.1
Hommes	13.7	2.8	1.9	8.8	6.7	4.6	11.6	5.6	6.0	38.6
Femmes	30.4	23.3	4.4	24.7	1.6	0.4	1.5	3.6	3.9	6.1
Région urbaine – hors réserve										
Total	20.2	16.4	5.3	18.8	1.6	0.9	2.8	5.5	10.4	18.1
Hommes	17.6	6.3	4.4	12.0	2.2	1.5	5.0	6.6	14.3	30.1
Femmes	23.2	27.8	6.2	26.4	1.0	0.3	0.4	4.2	5.9	4.6
Population canadienne totale										
Total	24.4	18.9	9.0	12.0	4.1	0.4	1.4	4.1	10.7	15.2
Hommes	23.8	7.0	8.7	10.0	5.3	0.5	2.2	5.3	14.3	23.3
Femmes	25.3	36.3	9.4	15.7	2.2	0.0	0.1	2.3	5.3	3.3

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, totalisations spéciales non publiées.

Ratio de la langue parlée à la maison sur la langue maternelle[1] chez les Indiens inscrits, 1981

[1] Représente le nombre de personnes utilisant une langue donnée à la maison divisé par le nombre de personnes dont cette langue est la langue maternelle (la première langue apprise et encore comprise).
[2] Comprend les langues algonquines autres que le cri et l'ojibway.
Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, totalisations spéciales.

une partie du temps une langue autochtone comme langue d'enseignement a augmenté de plus d'une fois et demie durant cette période.

Le taux d'abandon scolaire des élèves indiens a sensiblement diminué; le taux de persévérance des élèves indiens entre la deuxième année et l'obtention d'un diplôme de douzième année était de 31% en 1984-1985, en hausse par rapport au taux de 18% enregistré en 1975-1976. Des progrès importants ont également été réalisés au niveau postsecondaire. En 1971, à peine 3% de la population indienne non scolaire avait suivi au moins un cours au niveau postsecondaire. En 1981, la proportion avait atteint presque 19%. Cependant, la proportion des Indiens ayant suivi des études postsecondaires partielles est toujours environ deux fois moins élevée que la proportion correspondante pour la population canadienne totale (qui est de 36%), mais l'écart diminue; en 1971, le pourcentage de l'ensemble de la population canadienne de cette catégorie était neuf fois plus élevé que le pourcentage correspondant chez la population indienne. Parmi ceux qui avaient suivi au moins un cours au niveau postsecondaire, trois Indiens sur quatre avaient fait leurs études dans des écoles de métier ou dans d'autres écoles non universitaires, tandis que les autres avaient suivi au moins un cours à l'université ou obtenu un diplôme universitaire.

Dans la population indienne du Canada, le niveau de scolarité diffère selon le sexe et selon qu'il s'agit d'Indiens vivant dans des réserves rurales ou d'Indiens provenant des régions urbaines. En 1981, seulement 13% de la population indienne non scolaire des réserves rurales avait suivi des études postsecondaires partielles, comparativement à 20% pour la population indienne non scolaire des régions urbaines. De même, 2,425 femmes indiennes étaient inscrites dans des universités, par rapport à seulement 1,495 hommes indiens, tandis que 3,520 femmes indiennes, comparativement à 2,315 hommes indiens, suivaient des cours à plein temps ou à temps partiel dans des établissements d'enseignement postsecondaire non universitaires. En 1981, 1,435 femmes indiennes avaient un diplôme universitaire ou plus, comparativement à 1,170 hommes indiens.

Conservation de la langue

Aujourd'hui, le maintien de l'identité culturelle est devenu une question importante pour les Indiens partout au Canada. Une des mesures brutes de la conservation d'une culture est le ratio du nombre de personnes parlant une langue donnée à la maison sur le nombre de personnes dont cette langue est la langue maternelle (la première langue apprise et encore comprise).

En 1981, ce ratio était bien inférieur à 100 pour l'ensemble des groupes de langue autochtone. En 1981, par exemple, pour 100 Indiens dont l'ojibway était la langue maternelle, 71 seulement utilisaient cette langue à la maison. À l'opposé, pour 100 Indiens ayant l'anglais comme langue maternelle, 119 utilisaient cette langue à la maison. Lorsqu'on cherche à savoir quelle est la langue parlée à la maison, on constate que deux Indiens inscrits sur trois ont déclaré l'anglais comme la langue parlée à la maison. Toutefois, malgré l'augmentation manifeste de l'utilisation de l'anglais au détriment des langues autochtones chez les Indiens inscrits, on a assisté ces dernières années à un regain de l'intérêt des Indiens pour leur culture, comme on l'a déjà dit dans la section sur l'éducation.

Résumé

Les Indiens du Canada ont vu leurs conditions de vie s'améliorer quelque peu au cours des dernières années, au moins si l'on en juge d'après les divers indicateurs démographiques, sociaux et économiques nationaux utilisés dans la présente analyse. Toutefois, plusieurs indicateurs de "bien-être" montrent que les Indiens sont encore bien en deçà du niveau de l'ensemble des Canadiens. En outre, il existe des différences régionales importantes entre les Indiens eux-mêmes pour certains de ces indicateurs.

Notes

[1] Cet article constitue une version abrégée d'un texte paru au chapitre 2 de *Arduous Journey: Canadian Indians and Decolonization*, rédigé par Rick Ponting et publié par McClelland and Stewart Ltd., Toronto, 1986.

[2] Les projections jusqu'en 1996 sont tirées de: Perreault, J., Paquette, L. et George, M.V., *Projections de la population indienne inscrite, 1981-1996*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985.

[3] L'indice synthétique de fécondité représente le nombre moyen de naissances par femme basé sur les taux de fécondité des femmes âgées de 15 à 44 ans et pouvant avoir des enfants.

Andrew J. Siggner est le chef du Programme des autochtones, tâche reliée aux produits du recensement de 1986, Statistique Canada.

LES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES: UN CHOIX POSSIBLE D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES

par Jo-Anne Parliament

L'apparition de la plupart des collèges communautaires dans le système d'enseignement est relativement récente et pourtant, ces établissements sont maintenant une partie intégrante de ce système au niveau postsecondaire au Canada. C'est au début des années 1960 que le système actuel de collèges communautaires a été implanté, même si des établissements d'enseignement comparables à ces collèges existaient depuis de nombreuses années. Ce type d'établissement a été créé pour satisfaire à la demande d'un genre de formation différent de celui qui était offert dans les universités. Les collèges communautaires ont été conçus de sorte qu'on puisse réagir aux besoins d'un marché du travail qui évolue rapidement, tout en continuant de satisfaire à la demande de personnel spécialisé dans les secteurs de la santé, des affaires, du génie et des ressources humaines.

Bien que les systèmes provinciaux de collèges communautaires varient selon les facteurs socio-économiques particuliers de chaque région, les programmes d'études offerts dans l'ensemble des provinces peuvent être répartis en trois grandes catégories: le programme d'études postsecondaires, le programme de formation aux métiers et le programme d'éducation permanente. L'admission au programme d'études postsecondaires requiert un diplôme d'études secondaires; il comprend habituellement l'enseignement professionnel et la formation technique qui préparent l'étudiant à occuper un emploi en particulier une fois son diplôme obtenu. Dans certaines provinces, les collèges offrent également un programme de passage à l'université d'une durée d'un ou deux ans, ce qui permet à des étudiants d'être admis à la deuxième ou troisième année d'un programme d'études du premier cycle. Par ailleurs, les programmes de formation professionnelle aux métiers n'exigent pas un diplôme d'études secondaires, et les cours durent habituellement moins d'une année. À moins d'indication contraire, l'analyse présentée dans cet article porte sur les programmes d'études postsecondaires.

Les collèges communautaires: différences d'une province à l'autre

Les collèges communautaires ne présentent pas l'uniformité caractéristique des universités dans l'ensemble du pays. Ainsi, ces établissements d'enseignement peuvent être classés à peu près de la façon suivante:

1. Les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) en Ontario offrent des programmes de formation professionnelle et technique d'une durée de deux à trois ans, qui préparent à l'exercice d'une profession après l'obtention du diplôme. Certains CAAT offrent également des programmes généraux d'arts et de sciences, mais n'ont pas de programmes de passage à l'université. Dans les quatre provinces de l'Atlantique ainsi qu'au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, il existe des établissements d'enseignement semblables qui offrent des programmes d'études menant à une carrière.
2. Les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) du Québec sont uniques du fait que les étudiants qui désirent être admis à l'université doivent avoir terminé un des programmes d'études d'une durée de deux ans chacun. Ces collèges offrent aussi des programmes de formation professionnelle et technique, d'une durée de trois ans.
3. Les étudiants dans les collèges de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Yukon peuvent choisir entre des programmes de formation professionnelle et technique, qui ressemblent aux programmes des CAAT, et des programmes de passage à l'université. L'étudiant qui termine avec succès un programme de passage à l'université de deux ans peut être admis à un niveau supérieur d'un programme d'études universitaires de premier cycle.
4. Les collèges communautaires en Saskatchewan sont axés principalement sur les besoins de la collectivité et mettent l'accent sur l'éducation permanente et le développement de la formation des adultes. Il existe dans cette province des instituts techniques qui offrent des cours postsecondaires de formation professionnelle et technique ainsi qu'une diversité de programmes d'un ou deux ans, lesquels mènent à un certificat ou à un diplôme.

Il existe aussi à travers le Canada d'autres établissements d'enseignement spécialisés qui répondent à des besoins locaux. Ils offrent des cours dans des domaines tels que l'agriculture, les pêches et les forêts.

Effectifs à plein temps des collèges communautaires exprimés en pourcentage des effectifs à plein temps au niveau postsecondaire[1], 1970-1985

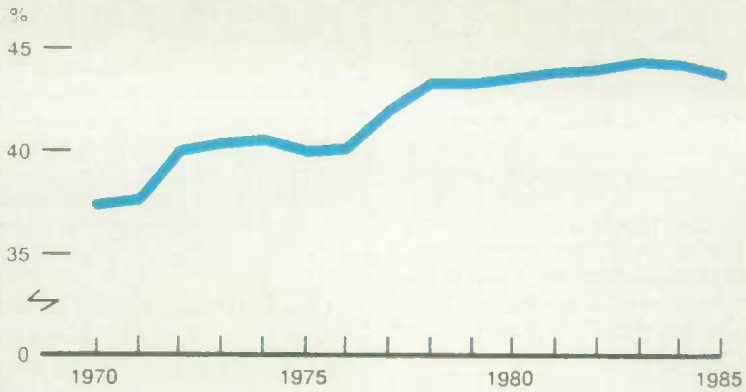

[1] Exclut les effectifs des 2e et 3e cycles.
Sources: Statistique Canada, *L'éducation au Canada*, nº 81-229 au catalogue; Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, mises à jour non publiées.

Diplômés en administration et en génie exprimés en pourcentage de l'ensemble des diplômés des collèges communautaires, selon le sexe, 1975-1976 et 1983-1984

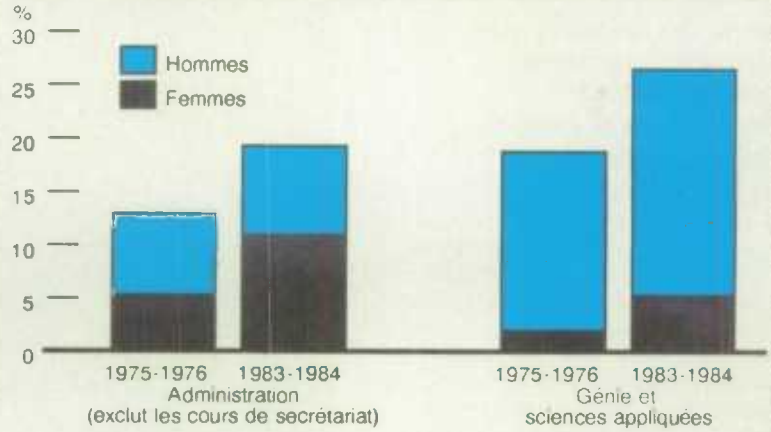

Sources: Statistique Canada, *Effectifs des collèges communautaires*, nº 81-222 au catalogue; Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, mises à jour non publiées.

Effectifs des collèges communautaires

Les effectifs à plein temps des collèges communautaires ont progressé rapidement au cours de la période écoulée depuis l'instauration de ce système d'enseignement jusqu'au début des années 1980. En effet, de 1970 à 1980, le nombre d'étudiants qui suivaient des cours à plein temps dans les collèges communautaires a grimpé de 166,100 à 260,800, soit une augmentation de 57%. Durant la même période, les effectifs universitaires à plein temps inscrits aux programmes de premier cycle se sont accrus de 22% seulement. Une croissance rapide a été observée au début des années 1980 dans ces deux genres d'établissements d'enseignement. Entre 1980 et 1983, les effectifs à plein temps des collèges communautaires ont progressé de 21%, alors que le nombre d'étudiants inscrits à plein temps aux programmes de premier cycle a augmenté de 17%. En 1984, cependant, les effectifs dans les collèges communautaires et les universités se sont accrus de 2% seulement. Les

chiffres provisoires publiés pour 1985 révèlent qu'il y a eu une légère baisse (0.4%) du nombre d'étudiants inscrits dans les collèges communautaires cette année-là, soit la première baisse observée depuis la création de ce système. D'un autre côté, les effectifs à plein temps des programmes de premier cycle dans les universités ont enregistré une hausse de 2% en 1985, toujours selon les chiffres provisoires. À cause de ces variations enregistrées dans les années 1980, le nombre d'étudiants inscrits à plein temps dans les collèges communautaires en 1985 atteignait 320,200, comparativement à 413,300 étudiants inscrits à plein temps dans des programmes de premier cycle, selon des données provisoires sur les effectifs scolaires.

Les effectifs à plein temps des collèges communautaires représentaient un pourcentage croissant de l'ensemble des étudiants inscrits à plein temps dans des programmes d'études postsecondaires[1] pendant les années 1960 et 1970. Toutefois, dans la présente décennie, la part des collèges communautaires dans les effectifs des programmes postsecondaires est demeurée relativement stable. Entre 1970 et 1980, les effectifs des collèges communautaires, en pourcentage de l'ensemble des effectifs à plein temps au niveau postsecondaire, sont passés de 38% à 44%; ils se sont maintenus à environ 44% depuis.

Hausse du nombre des diplômés largement attribuable aux programmes d'études en administration et en génie

Entre 1975-1976 et 1983-1984, le nombre total de diplômés des programmes de formation professionnelle et technique des collèges communautaires est passé de 38,300 à 59,100, soit une hausse de 54%. Les trois quarts de cette augmentation sont attribuables à l'accroissement du nombre de diplômés des programmes d'études en administration et en génie. Pareillement, la plupart des autres domaines d'études ont enregistré une hausse à ce titre, exception faite des sciences infirmières.

Le nombre de diplômés en administration des collèges communautaires a plus que doublé entre 1975-1976 et 1983-1984, étant passé de 5,100 à 11,500. Une tendance semblable a été observée dans les facultés d'administration pendant cette période, le nombre de diplômés aux niveaux du baccalauréat et de la maîtrise s'étant accru rapidement.

Le nombre de diplômés de programmes de génie dans les collèges communautaires a lui aussi connu une hausse de plus du double, ayant grimpé de 7,200 en 1975-1976 à près de 15,800 en 1983-1984. De même, le nombre de diplômés en mathématiques et en informatique – disciplines incluses dans le programme de génie – a plus que quintuplé, étant passé de 900 en 1975-1976 à 4,600 en 1983-1984. (L'augmentation globale est quelque peu gonflée à cause de l'inclusion d'une nouvelle catégorie de programmes offerts au Québec en 1983-1984.)

À cause de cette forte augmentation du nombre de diplômés en administration et en génie, les diplômés de ces deux programmes représentaient en 1983-1984 près de la moitié (46%) de l'ensemble des diplômés de collèges communautaires, comparativement au tiers environ (32%) en 1975-1976.

Les femmes délaissent les sciences infirmières pour l'administration et les sciences

En réponse à l'évolution du marché du travail, vers le milieu des années 1970, les femmes ont délaissé les cours de sciences infirmières pour les programmes offrant de meilleures perspectives d'emploi après l'obtention du diplôme. Ainsi, en 1975-1976, les diplômées en sciences infirmières représentaient plus du tiers des femmes diplômées des programmes d'études menant à une carrière. En 1981-1982, cette proportion n'était plus que d'une sur cinq; le nombre de diplômées en sciences infirmières atteignait alors 6,200, comparativement à 8,300 en 1975-1976, soit une baisse de plus de 2,000 diplômées. Depuis, il y a eu revirement de cette tendance puisqu'en 1983-1984, 6,800 étudiantes ont obtenu un diplôme en sciences infirmières, même si cela est encore bien inférieur au nombre atteint en 1975-1976.

Parallèlement à la baisse du nombre de femmes diplômées en sciences infirmières au cours de la période allant de 1975-1976 à 1983-1984, il y a eu une augmentation du nombre de diplômées des programmes d'administration (excluant les cours de secrétariat). Durant cette période, la hausse du nombre de femmes diplômées en administration a été de plus de 200% en regard de 63% chez les hommes. Par conséquent, en 1983-1984, les femmes formaient la majorité (57%) des diplômés en administration, en hausse par rapport à 40% en 1975-1976. Elles représentaient également 20% de l'ensemble des femmes diplômées cette année-là, comparativement à 9% en 1975-1976. La proportion d'hommes ayant obtenu un diplôme en administration, pendant la même période, est demeurée relativement stable à environ 20%.

Les femmes ont également gagné du terrain dans les domaines du génie, des sciences appliquées, des sciences

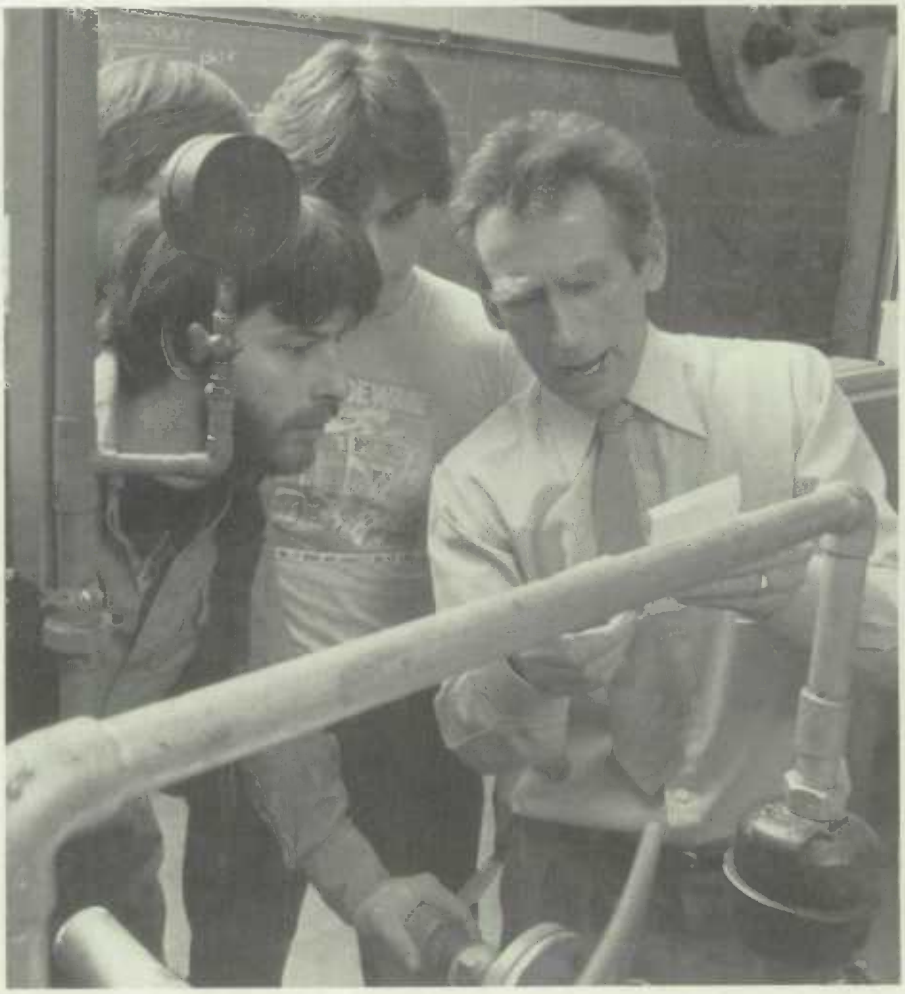

naturelles et des industries primaires, qui sont traditionnellement à prédominance masculine. En 1983-1984, les femmes formaient 20% de l'ensemble des diplômés en génie et en sciences appliquées, par rapport à 11% en 1975-1976. Dans le cas des sciences naturelles et des industries primaires, la proportion de femmes dans l'ensemble des diplômés de ces programmes est passée de 20% en 1975-1976 à 30% en 1980-1981, et est demeurée assez stable depuis.

Situation avantageuse des diplômés des collèges communautaires sur le marché du travail

Les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires bénéficient de certains avantages sur le plan professionnel et économique, quoique, en moyenne, ces avantages ne soient pas aussi importants que ceux qu'un diplôme universitaire peut procurer. Par exemple, durant la dernière décennie, le taux de chômage chez les titulaires d'un certificat ou diplôme décerné par des collèges communautaires a été inférieur au taux pour l'ensemble du Canada, mais supérieur au taux de chômage chez les diplômés universitaires. En 1985, le taux de chômage était de 7.5% chez les diplômés de collèges communautaires, alors qu'il était de 10.5% pour l'ensemble du Canada et de 4.9% chez les diplômés universitaires.

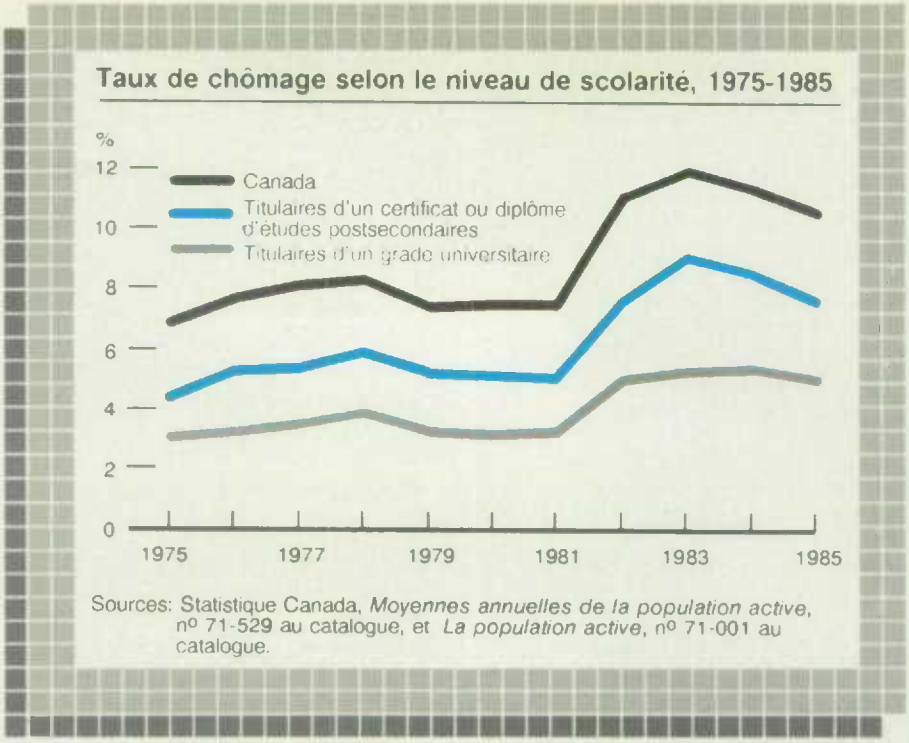

Note

[1] Pour les besoins de cet article, les effectifs à plein temps au niveau postsecondaire ne comprennent pas les effectifs des 2e et 3e cycles.

Jo-Anne Parliament est adjointe au rédacteur en chef de *Tendances sociales canadiennes*.

Rapport de l'enquête sur la santé et l'incapacité au Canada, 1983-1984

On estime à 13% la proportion de Canadiens adultes atteints d'une incapacité, ce qui représente environ 2.5 millions de personnes. Un grand nombre d'entre eux doivent avoir recours quotidiennement à des appareils spéciaux.

Publié en collaboration avec le Secrétariat d'État, **Rapport de l'enquête sur la santé et l'incapacité au Canada** résume les résultats d'enquêtes détaillées sur la santé et l'incapacité menées par Statistique Canada en 1983 et 1984. Grâce à cette publication, les chercheurs oeuvrant dans le domaine des services sociaux peuvent déterminer qui sont les personnes ayant une incapacité, où elles demeurent, de quel genre d'incapacité elles sont atteintes et quels sont leurs besoins spéciaux.

La publication de 145 pages renferme 43 tableaux et contient des données sur:

- la population touchée (par exemple, l'âge, le lieu de résidence (en milieu urbain ou rural);
- les types d'incapacité;
- les causes d'incapacité (par exemple, appareil circulatoire, membres inférieurs);
- le recours à des appareils et des prothèses;
- les inconvénients socio-économiques;
- les enfants atteints d'incapacité.

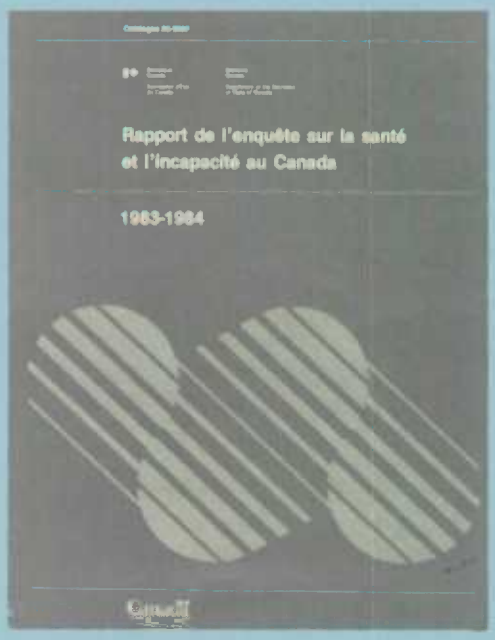

Rapport de l'enquête sur la santé et l'incapacité au Canada, 1983-1984, nº 82-555F (hors série), se vend $15.00 au Canada ($16.50 autres pays) et peut être obtenu auprès de Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa, Ontario K1A 0T6.
Téléphone (613) 993-7276.

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

LA BAISSE DU REVENU RÉEL DES FAMILLES DE 1980 À 1984

par Colin Lindsay

Le revenu réel moyen, c'est-à-dire corrigé en fonction de l'inflation[1], des familles canadiennes a diminué entre 1980 et 1984. En dollars constants de 1984, il est passé de $37,950 en 1980 à $35,770 en 1984, soit une perte de $2,180 par famille. Cette chute équivaut à une baisse de 5.7% du revenu réel moyen des familles canadiennes au cours de cette période.

La diminution du revenu familial au début des années 1980 s'est produite principalement pendant la récession de 1981-1982, période au cours de laquelle le revenu familial moyen a baissé de plus de $1,500, soit de 4.1%. Il a cependant continué de faiblir au cours des années 1983 et 1984, s'amenuisant encore de $640, c'est-à-dire de 1.7%.

La baisse du revenu réel moyen des familles entre 1980 et 1984 représente un très grand changement par rapport aux tendances du revenu observées au cours des 15 années précédentes. La période allant de 1965 à 1976 a été caractérisée par une croissance très rapide du revenu réel moyen des familles. Durant cette période, le revenu réel des familles canadiennes a augmenté en moyenne de près de 4.2% par an. Dans la seconde moitié des années 1970, la croissance réel du revenu familial avait ralenti, mais la tendance globale

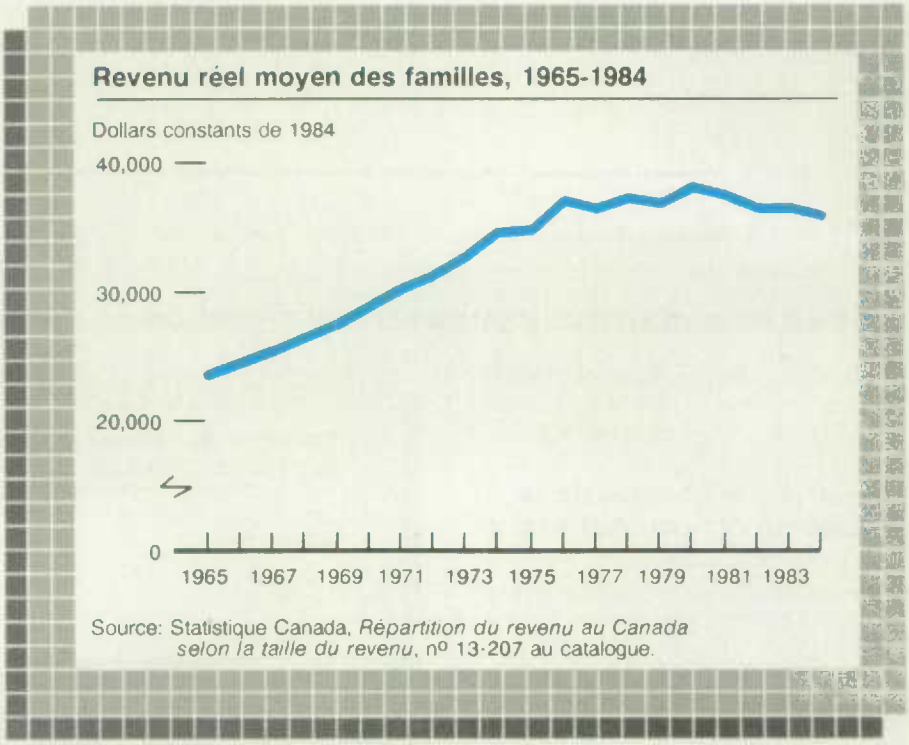

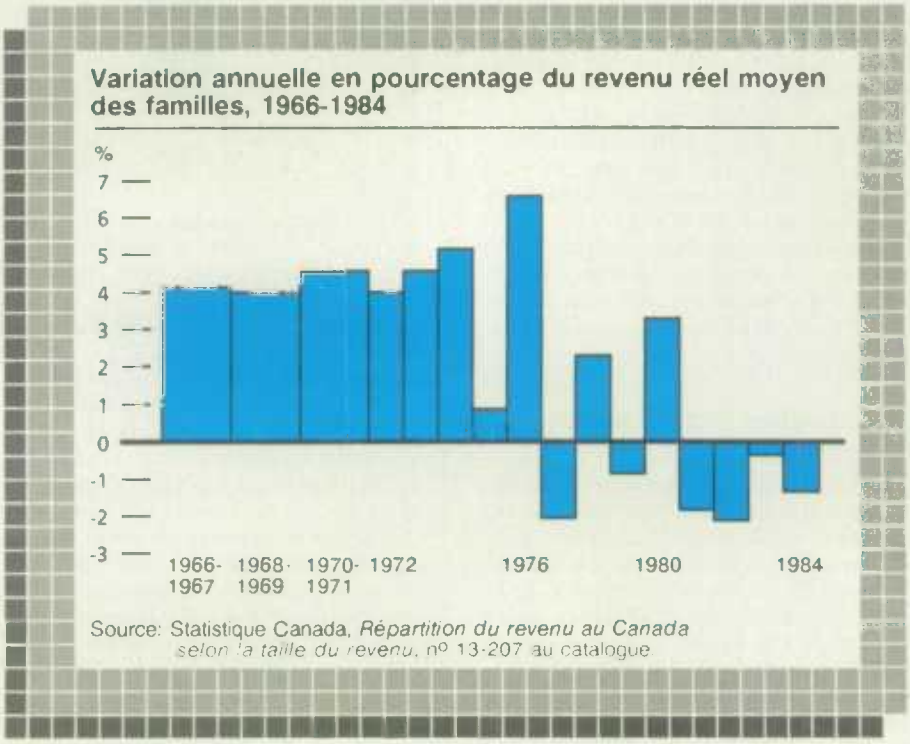

TOUJOURS À JOUR

Il y a eu un renversement de la tendance à la baisse du revenu réel moyen des familles en 1985. Par rapport à 1984, selon les estimations provisoires, le revenu moyen des familles, après avoir tenu compte de l'inflation, était de 2.4% plus élevé en 1985. Cela représente une hausse d'environ $860 par famille (en dollars constants de 1984). Néanmoins, en 1985, le revenu réel moyen global des familles au Canada était inférieur de 3.5% à celui enregistré en 1980.

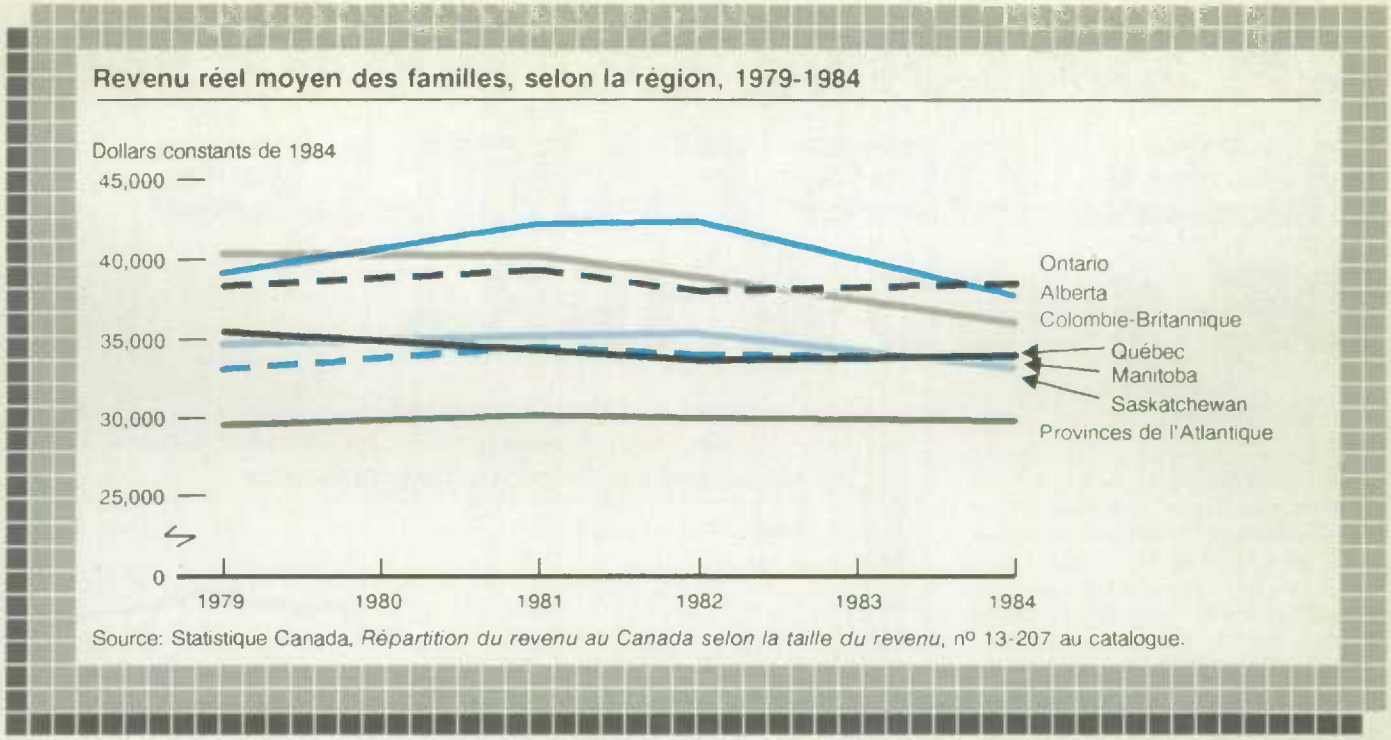

demeurait à la hausse. Ainsi, en 1980, le revenu réel moyen des familles était supérieur de 2.6% à celui de 1976.

Répartition inégale de la baisse du revenu familial à travers le Canada

Le revenu familial moyen a diminué dans toutes les régions du pays entre 1981 et 1984, mais c'est en Alberta et en Colombie-Britannique qu'il a le plus fléchi. Dans ces provinces, la différence entre le revenu familial moyen de 1984 et celui de 1981 était de plus de 10%. Il a baissé de près de $4,600 (10.8%) en Alberta au cours de cette période, et de plus de $4,200 (10.5%) en Colombie-Britannique.

La Saskatchewan a également enregistré une régression relativement forte au cours de la période allant de 1981 à 1984; le revenu familial moyen y a diminué de $2,000 (5.9%). On a observé des baisses beaucoup moins importantes de ce revenu en Ontario (2.2%), au Manitoba (2.0%), au Québec (1.2%) et dans les provinces de l'Atlantique (1.0%).

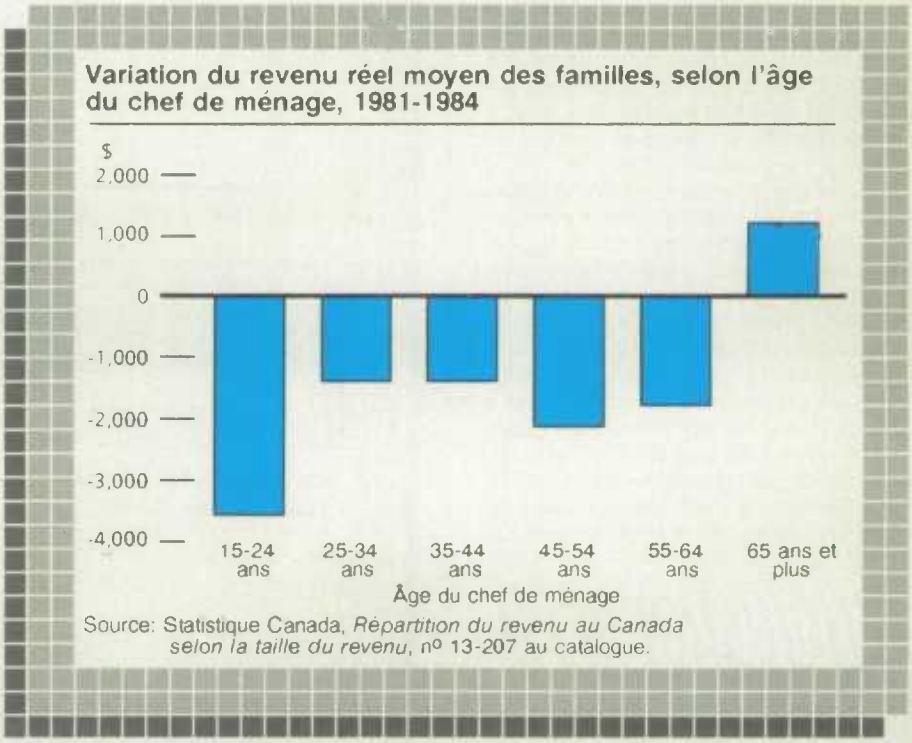

Les jeunes familles: les plus touchées

Les familles de tous les groupes d'âge ont vu leur revenu réel moyen baisser, à l'exception de celles dont le chef était âgé de 65 ans et plus. Les familles ayant à leur tête une personne âgée de moins de 25 ans ont subi la plus forte baisse, ayant perdu près de $3,600 de revenu moyen (13.7%) entre 1981 et 1984. Les familles dont le chef était âgé de 45 à 64 ans ont également enregistré une diminution relativement importante de leur revenu, de près de $2,200 (4.7%), comparativement à $1,800 (4.7%) chez celles dont le chef était âgé de 55 à 64 ans. Les familles ayant à leur tête une personne âgée de 25 à 34 ans ou de 35 à 44 ans ont perdu $1,400 de revenu chacune entre 1981 et 1984. Cette diminution représente une perte de revenu réel de l'ordre de 4.0% pour les familles dont le chef était âgé de 25 à 34 ans, et de 3.4% pour celles dont le chef était âgé de 35 à 44 ans. D'un autre côté, au cours de la même période, le revenu réel moyen des familles ayant à leur tête une personne âgée de 65 ans et plus s'est accru de plus de $1,200, soit de 4.9%.

Baisse attribuable à la diminution des gains réels

Cette érosion du revenu réel des familles est en grande partie attribuable au fait que les gains des familles n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie. Les gains réels des familles canadiennes, c'est-à-dire le revenu provenant des traitements et salaires ainsi que d'un

emploi autonome, ont régressé de $2,230, soit de 7.2%, par famille entre 1981 et 1984.

Par contre, les revenus provenant de paiements de transfert, comme les prestations d'assurance-chômage et l'aide sociale, ont augmenté de près de $900 par famille au cours de la même période. Cette hausse a compensé environ 40% des pertes totales de revenu sous forme de gains.

Revenu des familles en baisse malgré l'apport croissant des épouses[2]

Le revenu réel moyen des familles canadiennes a baissé au début des années 1980 en dépit du fait que la contribution réelle des épouses au revenu des familles a continué d'augmenter. Entre 1981 et 1984, l'apport des épouses au revenu total des familles époux-épouse s'est accru de $700 par famille. Le revenu réel des époux, quant à lui, a diminué en moyenne de $1,500 par famille au cours de la même période.

Cette évolution de la situation marque un changement important par rapport aux tendances observées dans les années 1970. Entre 1971 et 1975, le revenu moyen des époux dans les familles époux-épouse avait progressé de $2,800, comparativement à une amélioration moyenne de $1,800 dans le cas des épouses. Entre 1975 et 1979, le revenu moyen des époux n'avait avancé que d'un peu plus de $400 par famille, comparativement à celui des épouses, qui avait augmenté de près de $1,400. Une des conséquences de ces changements est que le pourcentage du revenu des familles provenant des épouses est passé de 14.7% en 1971 à 25.1% en 1984.

La croissance du revenu produit par les épouses s'explique principalement du fait qu'un plus grand nombre d'entre elles travaillent à l'extérieur du foyer et, par conséquent, gagnent de l'argent. La proportion d'épouses déclarant des gains est passée de 39.4% en 1971 à 47.0% en 1975, puis à 58.6% en 1984. Donc, le pourcentage des familles comptant uniquement sur le revenu de l'époux a fortement diminué depuis 1971. Cette année-là, le mari était le seul à avoir un revenu dans 34.8% de toutes les familles époux-épouse, tandis qu'en 1984 on n'observait cette situation que dans 15.0% des familles de cette catégorie. En 1971, le revenu de 40.1% des familles époux-épouse provenait des deux membres du couple. En 1984, cette proportion avait grimpé à 58.0%. Dans la proportion restante des familles (25.0% en 1971 et 27.0% en 1984), le mari ainsi que d'autres membres, y compris l'épouse, avaient un revenu.

Conclusion

Le début des années 1980 a été caractérisé par la diminution du revenu réel moyen des familles. Il s'agissait là d'un revirement complet par rapport à la situation observée du milieu des années 1960 au milieu des années 1970, période au cours de laquelle le revenu familial avait connu une croissance rapide, et par rapport à la fin des années 1970, où la croissance avait été plus modérée.

La baisse du revenu familial n'a pas été ressentie de la même façon d'une région à l'autre du pays et dans les divers groupes de familles. Ainsi, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont enregistré une chute particulièrement marquée du revenu moyen des familles, de même que les familles ayant à leur tête une personne âgée de 15 à 24 ans. De plus, la baisse générale du revenu réel des familles au début des années 1980 s'est produite en dépit de l'augmentation de la contribution des femmes à ce revenu.

Composition du revenu des familles, 1975-1984

	1975	1979	1981	1982	1984
	Dollars constants (1984)				
Salaires et traitements plus revenu net d'un emploi autonome	29,750	31,160	30,780	28,980	28,550
Revenu de placements	1,390	2,030	2,530	2,700	2,110
Transferts	2,900	2,770	3,020	3,640	3,900
Autres	690	790	890	1,090	1,220
Total	34,730	36,740	37,230	36,410	35,780

Source: Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, n° 13-207 au catalogue.

Contribution au revenu de la famille dans les familles époux-épouse, 1971-1984

	Revenu de l'époux	Revenu de l'épouse	Autres revenus	Total
	Dollars constants (1984)			
1971	24,290	4,610	2,360	31,260
1975	27,090	6,410	2,800	36,300
1979	27,510	7,780	3,380	38,670
1981	27,110	8,850	3,290	39,250
1982	26,450	9,010	3,080	38,540
1984	25,610	9,550	2,830	37,990

Source: Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, données non publiées.

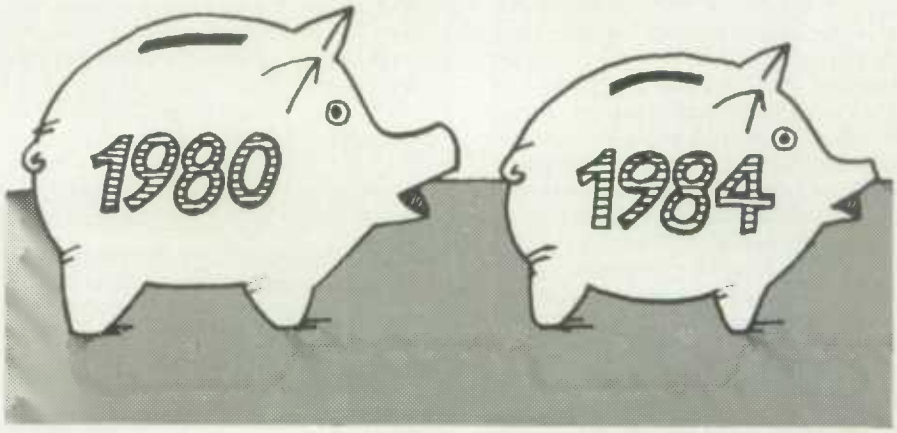

Notes

[1] Tous les chiffres sont exprimés en dollars constants de 1984.

[2] Cette section porte uniquement sur les familles époux-épouse, alors que les sections précédentes considéraient l'ensemble des familles. Les familles époux-épouse constituaient 85% des familles en 1984.

Colin Lindsay est rédacteur en chef de *Tendances sociales canadiennes*.

Enfants de familles à faible revenu

par Brigitta Arnoti

Alors que la proportion de personnes âgées à faible revenu baissait ces dernières années au Canada, on a observé une augmentation du pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu[1]. En effet, la proportion de Canadiens âgés de 65 ans et plus ayant un revenu inférieur aux seuils de faible revenu de Statistique Canada est passée de 27.4% à 19.6% entre 1981 et 1985, et la proportion d'enfants canadiens âgés de moins de 16 ans et vivant dans des familles à faible revenu a grimpé de 16.5% à 19.2%. Ainsi, le pourcentage d'enfants canadiens comptés parmi les personnes à faible revenu a presque rejoint, en 1985, celui des Canadiens âgés, alors qu'un écart de onze points séparait ces deux groupes en 1981.

La proportion de personnes à faible revenu chez les 15-64 ans s'est également accrue (étant passée de 12.2% à 14.1% entre 1981 et 1985), mais elle demeure bien inférieure à celle des jeunes et des aînés.

En chiffres réels, 1.1 million d'enfants canadiens faisaient partie de familles à faible revenu en 1985, soit une augmentation de 15% par rapport à 1981. Le nombre total d'enfants au Canada a baissé légèrement pendant cette période.

Une des causes de l'augmentation de la proportion d'enfants vivant dans des familles à faible revenu est que, de plus en plus, les familles avec enfants sont davantage susceptibles de se trouver dans la catégorie des familles à faible revenu que les familles sans enfants à la maison. En 1984, 19.5% des familles avec un ou des enfants âgés de moins de 16 ans étaient considérées comme ayant un faible revenu, comparativement à seulement 9.7% des familles sans enfants. Enfin, le pourcentage des familles à faible revenu avec enfants a grimpé de plus de quatre points de pourcentage entre 1981 et 1984, tandis que celui des familles sans enfants n'a augmenté que d'un point.

Là où le pourcentage d'enfants de familles à faible revenu est le plus élevé – et de loin – c'est dans les familles monoparentales dont le chef est une femme. En 1984, plus des deux tiers (68%) des enfants vivant avec leur mère seulement se classaient parmi les enfants de familles à faible revenu, et cette proportion augmente. En 1981, elle était de 62%. En outre, 34% de l'augmentation du nombre total d'enfants de familles canadiennes à faible revenu observée entre 1981 et 1984 était relative aux familles monoparentales dont le chef est une femme.

Les enfants issus de familles monoparentales dont le chef est un

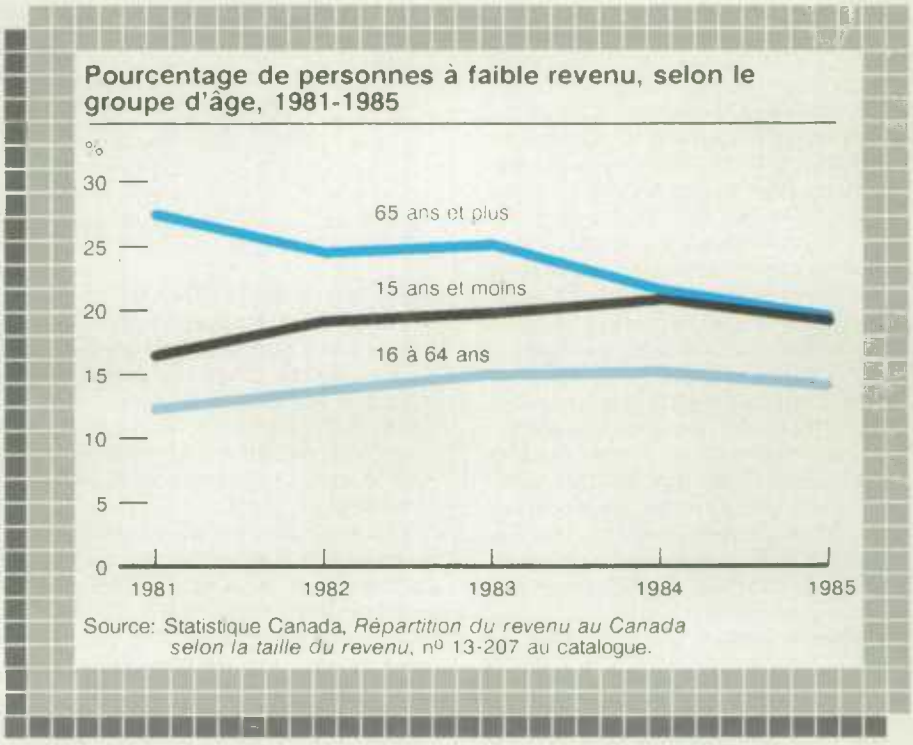

Note

[1]Désigne les enfants âgés de moins de 16 ans qui sont de familles dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu de Statistique Canada. Selon la définition de ces seuils, une personne ou une famille a un faible revenu si l'unité de ménage consacre plus de 58.5% de son revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement.

homme et ceux qui vivent dans des familles "biparentales" dont le chef est une personne âgée de 15 à 24 ans se trouvent également, dans des proportions relativement élevées, dans la catégorie des faibles revenus. Ainsi, 35% des enfants de familles monoparentales ayant à leur tête un homme se trouvaient dans des familles à faible revenu en 1984, et ce chiffre était de 28% dans le cas des enfants de familles "biparentales" dont le chef avait de 15 à 24 ans. En comparaison, ne faisaient partie de familles à faible revenu en 1984 que 14% des enfants de familles "biparentales" dont le chef avait de 24 à 44 ans et 15% des enfants du même genre de famille dont le chef avait 45 ans ou plus.

Il convient de signaler, cependant, que l'augmentation du nombre d'enfants de familles à faible revenu entre 1981 et 1984 touchait surtout les enfants de familles "biparentales" dont le chef était âgé de 25 à 44 ans. Près des deux tiers (62%) de la hausse du nombre total d'enfants de familles à faible revenu observée au cours de cette période se rapportaient aux enfants vivant dans ce genre de famille. C'est pourquoi ces derniers représentaient en 1984 près de la moitié (48%) des enfants de familles à faible revenu, comparativement à 45% en 1981. Il est vrai que ces enfants constituent la plus grande partie (72% en 1984) des enfants canadiens.

C'est en Alberta et en Colombie-Britannique qu'on a observé la plus forte augmentation du nombre d'enfants de familles à faible revenu. Entre 1981 et 1984, le nombre d'enfants vivant dans ces familles a grimpé de 94% en Alberta, comparativement à 77% en Colombie-Britannique. En fait, la hausse du nombre d'enfants de familles à faible revenu dans ces deux provinces représentait 51% de la croissance totale du nombre de ces enfants au Canada entre 1981 et 1984. Le nombre d'enfants issus de familles à faible revenu a également progressé dans tout le reste du pays, mais aucune autre province n'a enregistré une augmentation supérieure à 20%.

Malgré l'accroissement important du nombre d'enfants de familles à faible revenu en Alberta et en Colombie-Britannique, c'est dans les provinces de l'Atlantique et en Saskatchewan qu'on a observé les plus forts pourcentages d'enfants de familles sous les seuils de faible revenu en 1984. L'Ontario, en revanche, enregistrait le taux de loin le plus faible au pays.

Ainsi, si le pourcentage de Canadiens âgés de 65 ans et plus ayant un faible revenu a diminué ces dernières années, celui des enfants de familles à faible revenu a augmenté, de sorte qu'en 1985, ces pourcentages étaient presque égaux.

C'est dans les familles monoparentales dont le chef était une femme qu'on observait la plus forte proportion d'en-

Enfants de familles à faible revenu, selon les caractéristiques de la famille, 1981 et 1984

	Enfants de familles à faible revenu					
	Nombre total		en % de tous les enfants de ce groupe		en % de tous les enfants de familles à faible revenu	
	1981	1984	1981	1984	1981	1984
			%	%	%	%
Familles monoparentales:						
Femme chef de famille	332,250	416,270	61.5	67.8	34.3	34.4
Homme chef de famille	15,190	25,180	20.2	34.9	1.6	2.1
Familles "biparentales":						
Chef âgé de 15 à 24 ans	36,460	34,900	25.5	27.9	3.8	2.9
Chef âgé de 25 à 44 ans	432,780	582,720	10.5	14.0	44.7	48.2
Chef âgé de 45 ans et plus	128,160	118,950	13.8	15.4	13.2	9.8
Autres familles	24,160	30,980	23.2	21.6	2.5	2.6
Total	969,000	1,209,000	16.5	20.8	100.0	100.0

Source: Statistique Canada, *Enquête sur les finances des consommateurs*, totalisations spéciales.

Enfants de familles à faible revenu, selon la région, 1981 et 1984

	Enfants de familles à faible revenu en % du nombre total d'enfants dans la province	
	1981	1984
Provinces de l'Atlantique	22.5	26.0
Québec	18.7	23.0
Ontario	14.2	16.6
Manitoba	21.0	22.7
Saskatchewan	22.4	25.6
Alberta	11.7	22.4
Colombie-Britannique	13.8	22.2
Canada	16.5	20.8

Source: Statistique Canada, *Enquête sur les finances des consommateurs*, totalisations spéciales.

fants de familles à faible revenu, mais l'augmentation du nombre de ces enfants s'est le plus fait sentir dans les familles "biparentales" dont le chef avait de 25 à 44 ans. Enfin, plus de la moitié de la hausse globale du nombre d'enfants de familles à faible revenu a été enregistrée en Colombie-Britannique et en Alberta.

Brigitta Arnoti est rédactrice pour *Tendances sociales canadiennes*.

DONNÉES RÉCENTES

Le nombre de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies au Canada a diminué en 1985, pour une deuxième année consécutive. Il atteignait 131,700, soit une baisse de 7% par rapport à 1984 et de 19% depuis 1981. Bien que toutes les provinces aient enregistré une baisse à ce chapitre entre 1981 et 1985, les infractions de ce genre ont augmenté l'année dernière à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba.

En 1985, l'âge moyen des femmes célibataires qui se sont mariées était de 24.6 ans; elles avaient donc, dans l'ensemble, deux ans de moins que les hommes se trouvant dans la même situation. L'âge moyen au premier mariage augmente depuis 1972, après avoir diminué pendant trois décennies.

LES PROGRAMMES DE REVENU DE RETRAITE AU CANADA

par Hubert Frenken

Les mesures qui sont prises en vue d'assurer un revenu de retraite à une population canadienne dont la moyenne d'âge augmente rapidement sont-elles adéquates? Cette question soulève de nombreuses préoccupations, et les commentaires ont surtout porté sur la viabilité future des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec (RPC/RRQ), sur la "transférabilité" des

régimes et l'existence de clauses relatives à la réversion et sur la suffisance des mesures actuelles concernant les femmes qui ont choisi de limiter leur activité sur le marché du travail pendant leur vie d'adulte.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun compte rendu détaillé de toutes les sources éventuelles de revenu de retraite. Plus particulièrement, nous savons peu de choses sur la valeur et le nombre actuels de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) personnels et de contrats de rente conclus par des particuliers ainsi que sur l'épargne personnelle des Canadiens destinée à la retraite.

Il existe des données sûres uniquement en ce qui a trait à l'actif des régimes de retraite offerts par les employeurs et aux opérations et à l'actif financiers des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec. Les droits des participants aux régimes de retraite offerts par les employeurs sont très divers, et souvent les participants peuvent perdre certains ou la totalité de leurs droits s'ils changent d'emploi. À cause du manque d'uniformité des modalités et du caractère conditionnel des prestations, il est difficile de déterminer de façon précise à combien ces dernières s'élèveront dans l'avenir et, par conséquent, si elles seront suffisantes. Par ailleurs, une partie seulement de la population active au Canada participe aux régimes de retraite offerts par les employeurs.

C'est depuis 1977, premier exercice fiscal où ce phénomène est apparu, que les montants déposés dans des REÉR dépassent l'ensemble des cotisations salariales à des régimes de retraite offerts par les employeurs. Mais alors que les Canadiens occupant un emploi préparent de plus en plus leur retraite en profitant de l'abri fiscal que les REÉR peuvent éventuellement constituer, il est difficile d'en faire autant pour ceux qui ne travaillent pas ou dont les revenus sont si faibles qu'ils ne peuvent pas mettre de côté des sommes suffisantes. Il est donc fort probable que, pour beaucoup de Canadiens, la possibilité d'un revenu personnel assuré au moment de la retraite continuera d'être une préoccupation importante.

Les programmes de soutien de revenu destinés aux personnes âgées

Au Canada, le système de soutien de revenu destiné aux personnes âgées comporte: le programme de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti (SV/SRG); les régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec (RPC/RRQ); et des mesures essentiellement personnelles comme les régimes de retraite offerts par les employeurs, les REÉR et les autres formes d'épargne personnelle.

Tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus qui remplissent certaines conditions minimums de résidence touchent des prestations de SV. Quant au Supplément de revenu garanti, il est calculé en fonction des ressources et versé uniquement aux pensionnés dont le revenu est égal ou à peine supérieur au montant des prestations de SV. Le Supplément de revenu garanti est réduit de $1 pour chaque montant de $2 de revenu mensuel provenant de sources autres que les prestations de SV. N'avaient donc pas droit au SRG en 1985 les pensionnés dont le revenu provenant d'autres sources dépassait $8,000 et les couples dont le revenu combiné dépassait d'au moins $10,300 le montant annuel des prestations de SV. En janvier 1986, les prestations de SV s'élevaient à $285.20, tandis que le montant maximum du SRG était de $338.95 dans le cas d'un pensionné célibataire et de $220.75 par conjoint dans le cas d'un couple marié.

Contrairement aux régimes de SV/SRG, qui constituent des paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral, les prestations des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec sont tributaires des cotisations versées par les salariés et leurs employeurs. Tous les travailleurs âgés de 18 à 65 ans sont tenus de participer à ces régimes, qu'ils soient salariés ou autonomes. En vertu des règlements des RPC/RRQ, les travailleurs doivent payer une cotisation représentant 1.8% de leurs gains ouvrant droit à pension et leur employeur doit verser un montant égal. Les travailleurs autonomes versent et la cotisation salariale et la cotisation patronale, soit 3.6% de leurs gains ouvrant droit à pension.

Le montant des prestations des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec est établi au moment de la retraite en fonction du nombre d'années de service "validable" du retraité ainsi que du niveau maximum des gains ouvrant droit à pension à ce moment-là. Les prestations les plus élevées qu'un travailleur prenant sa retraite en 1986 pouvait toucher en vertu des RPC/RRQ étaient de $486.11 par mois; mais, pour le mois de janvier 1986, les quelque 1.5 million de bénéficiaires de ces régimes ont reçu en moyenne $230. On peut faire une demande pour recevoir des prestations du RRQ dès l'âge de 60 ans ou attendre jusqu'à 70 ans. Le montant des prestations est rajusté en conséquence, selon que le nombre d'années au cours desquelles les rentes seront versées aura été augmenté ou diminué. Le RPC offrira la même possibilité à partir de 1987.

Les régimes de retraite offerts par les employeurs varient largement d'un régime à l'autre du point de vue des cotisations et des prestations. Ainsi, un peu plus de 30% des membres participant à ces régimes n'ont eu à verser aucune cotisation en 1984. Le coût du régime était entièrement assumé par l'employeur. Pour la proportion de près de 70% des membres participants tenus de cotiser, la cotisation prenait la forme soit d'un pourcentage du salaire (de 1% à 10%), soit d'un montant forfaitaire par période de paye. Certains employeurs ont dû verser des cotisations importantes pour couvrir des engagements non capitalisés, tandis que d'autres ont pu profiter du fait que leur fonds de pension était excédentaire pour ne verser aucune cotisation. D'autres encore ont effectué des retraits à même ces excédents, provoquant une controverse juridique sur les droits des employeurs et des salariés à l'égard des excédents des

fonds de retraite.

Les prestations que touchent à la retraite les participants à des régimes offerts par les employeurs varient également beaucoup, étant liées à un certain nombre de facteurs comme la méthode de calcul de la rente, la durée de la participation, le salaire du membre participant, le montant versé au régime et l'âge du retraité.

Les prestations de SV et du SRG sont indexées tous les trimestres (en janvier, en avril, en juillet et en octobre) et celles des RPC/RRQ sont augmentées au début de chaque année suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Par contre, moins de 5% des régimes de retraite offerts par les employeurs prévoient l'indexation automatique des prestations de retraite, cet avantage se trouvant presque exclusivement chez les travailleurs du secteur public.

Les prestations des REÉR sont tributaires du montant que le particulier a accumulé ainsi que du genre de rente que celui-ci choisit à la retraite. Il est plus difficile d'évaluer les autres moyens d'épargne personnelle des Canadiens visant à garantir un revenu de retraite. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'une maison, d'argent à la banque ou d'autres placements personnels. Certains régimes dont bénéficient les salariés, comme les régimes de participation aux bénéfices des employés, les régimes de participation différée aux bénéfices et les plans d'épargne offerts par un employeur, qui ne visent pas précisément à faire mettre de l'argent de côté pour la retraite, jouent finalement ce rôle dans une large mesure. Les sommes dues en vertu de ces programmes sont versées aux participants sous forme de paiement unique, souvent à la retraite. Il existe actuellement peu de données sur ces programmes, que ce soit sur les cotisations versées ou sur les réserves accumulées.

Participation aux régimes

En janvier 1986, 2.6 millions de Canadiens ont touché des prestations de SV. La moitié d'entre eux ont également touché le montant total ou partiel des prestations du SRG: 290,000 (11% de l'ensemble) ont reçu le montant maximum et un peu plus d'un million (39%) ont reçu un montant partiel.

La proportion de personnes âgées qui touchent des prestations du SRG, particulièrement le montant maximum, est cependant à la baisse. À titre de comparaison, 19% des bénéficiaires de la SV touchaient le montant total des prestations du SRG en 1978, et 54% touchaient également soit le montant total, soit le montant partiel du SRG.

En 1985, près de 1.5 million de Canadiens âgés touchaient des prestations soit du Régime de pensions du Canada, soit du Régime de rentes du Québec. Ce nombre représentait la moitié (50%) de la population âgée cette année-là. La proportion de cette population qui touche des prestations des RPC/RRQ a augmenté rapidement depuis 1970. Le programme en étant à ses débuts, cette année-là, seulement 9% des personnes âgées de 65 ans et plus bénéficiaient de ces régimes; la proportion est passée à 25% en 1975 et, en 1980, 44% des personnes âgées recevaient de l'aide de ces régimes.

Il existe une différence considérable entre la proportion d'hommes et de femmes âgés qui touchent des prestations des RPC/RRQ. En 1985, 75% des hommes âgés de 65 ans et plus recevaient une rente de l'un ou l'autre régime, comparativement à seulement 31% des femmes âgées. Cette différence s'explique par le fait que peu de femmes aujourd'hui âgées de 65 ans et plus travaillaient à l'extérieur du foyer lorsqu'elles étaient plus jeunes, de sorte que la plupart n'ont cotisé ni au RPC ni au RRQ.

La différence entre les hommes et les femmes à l'égard des prestations des RPC/RRQ devrait cependant s'amenuiser à l'avenir. Un pourcentage grandissant de femmes travaillent à l'extérieur et participent donc à ces régimes. La proportion de femmes âgées de 18 à 64 ans qui ont cotisé aux RPC/RRQ est passée de 54% en 1975 à 57% en 1983. Au cours de la même période, la proportion

Vient de paraître . . .

Le boom du troisième âge :

Hausses considérables de la longévité et meilleures perspectives de santé

Au Canada, la longévité des personnes âgées a augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières décennies. Simultanément, il semble que ces personnes aient développé de meilleures habitudes de vie. Par conséquent, non seulement les aînés sont-ils susceptibles de vivre plus longtemps, mais aussi peuvent-ils espérer jouir d'une meilleure santé.

Voilà l'essentiel de *Le boom du troisième âge: Hausses considérables de la longévité et meilleures perspectives de santé*, un livre qui, tout en donnant matière à réflexion sur le vieillissement, offre de nouvelles possibilités d'analyse de données sur ce sujet. On y trouve les dernières projections de Statistique Canada relativement à ce qui se passera lorsque la génération du baby-boom aura atteint l'âge d'or. On y explore en même temps certains aspects des styles de vie qui semblent favoriser une meilleure santé chez les personnes âgées.

Avec ses 48 pages de texte facile à lire et de ses 32 graphiques couleur, *Le boom du troisième âge : Hausses considérables de la longévité et meilleures perspectives de santé* rend compte avec clarté et concision du vieillissement actuel de la population. Cet ouvrage de référence se révélera donc un achat de valeur. Il aidera les professionnels des services de santé à planifier les futures installations de soins de santé. Les spécialistes de la mise en marché pourront s'en inspirer pour développer de nouveaux produits à l'intention des personnes âgées. Enfin, il servira aux organismes privés et aux agences gouvernementales qui fournissent des services sociaux.

***Le boom du troisième âge : Hausses considérables de la longévité et meilleures perspectives de santé*, n° 89-515 au catalogue, se vend $9.95 au Canada ($10.95 dans les autres pays) et peut être obtenue auprès de Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (téléphone: (613) 993-7276) ou au centre de services consultatifs de Statistique Canada le plus près.**

Canada

Statistique Canada Statistics Canada

Pourcentage des personnes âgées[1] bénéficiaires des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, 1970-1985

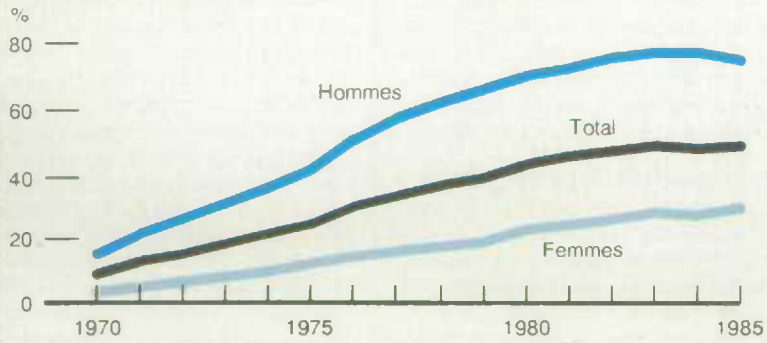

1 Comprend les personnes de 65 ans et plus, sauf en 1984 et 1985, années pour lesquelles "personnes âgées" réfère aux personnes de 60 ans et plus au Québec et de 65 ans et plus ailleurs au Canada.
Sources: Statistique Canada, *Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec*, nº 86-507 au catalogue; Santé et Bien-être social Canada; Régie des rentes du Canada.

Pourcentage des hommes et des femmes âgés de 18 à 64 ans contribuant aux régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, 1975, 1980 et 1983

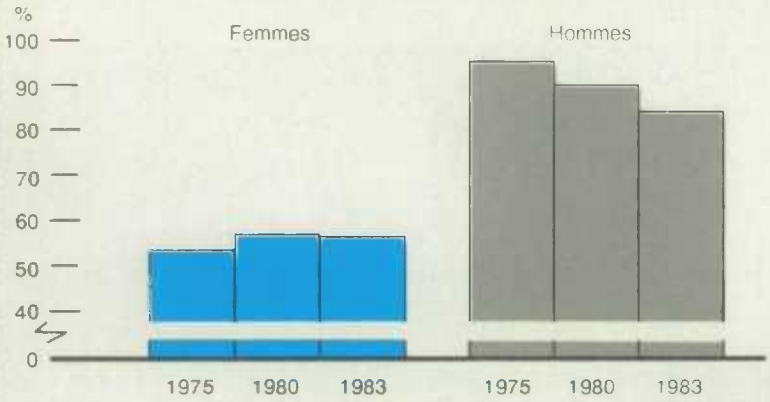

Sources: Statistique Canada, *Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec*, nº 86-507 au catalogue; Santé et Bien-être social Canada; Régie des rentes du Québec.

d'hommes d'âge actif qui ont participé à ces régimes est tombée de 96% à 85%. Le pourcentage de femmes d'âge actif qui n'ont participé ni au RPC ni au RRQ en 1983 demeure cependant beaucoup plus élevé que celui des hommes.

En 1984, 4.6 millions de travailleurs (47% de l'ensemble des travailleurs occupés rémunérés) ont participé à un régime de retraite offert par un employeur. La proportion de travailleurs occupés rémunérés qui participent à ces régimes est restée stable au cours des années 1980. Cependant, à cause des taux élevés de chômage observés ces dernières années, la proportion de l'ensemble de la population active visée par des régimes de retraite offerts par les employeurs a diminué. En 1984, 37% des personnes actives ont participé à ce genre de régime, par rapport à 40% en 1980.

Comme dans le cas des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, la participation des femmes aux régimes de retraite offerts par les employeurs est inférieure à celle des hommes. En 1984, 37% des femmes rémunérées occupées participaient à un régime de ce genre, comparativement à 54% des hommes. Cependant, si l'on considère uniquement les travailleurs rémunérés occupés à plein temps, l'écart entre le taux de participation des hommes et celui des femmes diminue considérablement. En 1984, 49% des femmes occupées à plein temps participaient à un régime de retraite offert par un employeur, comparativement à 58% chez les hommes.

Cotisations aux régimes de soutien de revenu

Le montant des cotisations versées aux RPC/RRQ, aux régimes de retraite offerts par les employeurs et aux REÉR a augmenté entre 1979 et 1983. Le montant total des cotisations à ces régimes a augmenté de 46% au cours de cette période, étant passé de moins de $14 milliards en 1979 à plus de $20 milliards en 1983. À titre de comparaison, la population active du Canada s'est accrue de 8.5% au cours de cette période et la population totale, de 5% seulement.

Le montant total des cotisations aux RPC/RRQ a augmenté de 49% entre 1979 et 1983, étant passé de $3.1 milliards à $4.6 milliards. La croissance des cotisations aux REÉR a été encore plus marquée, soit de 62% pour la période allant de 1979 à 1983. Les cotisations à des régimes de retraite offerts par les employeurs ont grimpé de 38%, étant passées de $7.6 milliards en 1979 à $10.5 milliards en 1983.

Si l'on tient compte de l'inflation, la croissance des cotisations aux divers régimes se révèle toutefois moins impressionnante. En termes réels, c'est-à-dire en dollars constants, le montant total des cotisations à ces régimes a en effet augmenté de moins de 1% entre 1979 et 1983, les cotisations aux régimes offerts par les employeurs ayant même enregistré une baisse.

Proportion de la population active totale et de l'ensemble des travailleurs rémunérés qui participent à un régime de retraite offert par un employeur, selon le sexe, 1970, 1980, 1982 et 1984

	Participant à un régime de retraite			
	Nombre total	En % de la population active totale	En % de l'ensemble des travailleurs rémunérés occupés	En % des travailleurs rémunérés occupés travaillant à temps plein
	Milliers	%	%	%
1970				
– hommes	2,087	37.4	46.7	..
– femmes	735	28.5	32.2	..
– total	2,822	34.6	41.8	..
1980				
– hommes	3,098	45.0	54.0	57.1
– femmes	1,378	31.1	37.6	47.7
– total	4,475	39.6	47.6	53.8
1982				
– hommes	3,181	44.6	53.6	56.9
– femmes	1,477	30.4	36.2	46.5
– total	4,658	38.9	46.5	53.1
1984				
– hommes	3,039	42.4	54.4	58.4
– femmes	1,525	30.0	37.1	49.1
– total	4,565	37.2	47.0	54.9

Source: Statistique Canada, *Régimes de pensions au Canada*, n° 74-401 au catalogue.

Prestations des régimes de retraite

Le montant total des prestations versées en vertu du programme de SV/SRG, des RPC/RRQ et des régimes de retraite offerts par les employeurs[1] a grimpé de $11.5 milliards en 1979 à près de $21 milliards en 1983, soit une hausse de 82%. Le montant total des prestations des RPC/RRQ a plus que doublé au cours de cette période, puisqu'il a augmenté de 126%. Les prestations versées en vertu d'un régime offert par l'employeur ont, quant à elles, augmenté de 84% et celles du programme de SV/SRG, de 67%.

On estime que 43.5% du revenu total déclaré par les contribuables âgés de 65 ans et plus en 1983 provenait des prestations de ces trois régimes. Ces prestations ne constituaient cependant pas l'unique revenu des pensionnés, les revenus de placement et de location ayant représenté 42.4% du revenu de ces derniers et les revenus d'emploi, 11.8%. De plus, il n'existe actuellement pas de données distinctes sur les rentes provenant d'un REÉR ou d'une autre forme d'épargne. Ne sont pas non plus incluses les allocations supplémentaires versées par certaines provinces aux personnes âgées ni les prestations du SRG, car ces montants, n'étant pas imposables, ne sont pas déclarés. Il faut aussi se rappeler

Montant total des cotisations aux régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, aux régimes de retraite offerts par les employeurs et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, 1979, 1981 et 1983

	Montant total des cotisations		
	1979	1981	1983
	millions de $ courants		
RPC/RRQ	3,087	3,971	4,586
Régimes offerts par l'employeur	7,585	9,393	10,486
REÉR	3,091	3,879	4,997
Total	13,763	17,243	20,072

Sources: Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et des dépenses*, n° 13-001 au catalogue et *Régimes de pensions au Canada*, n° 74-401 au catalogue; Revenu Canada, *Statistiques fiscales*.

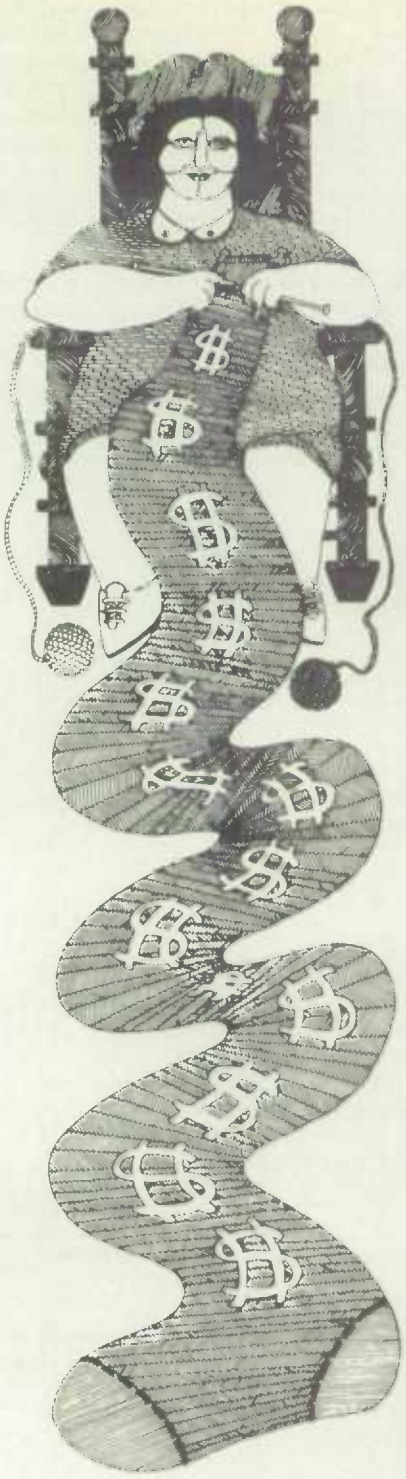

[1] Il convient de noter que les prestations supplémentaires, telles les prestations d'invalidité et d'orphelin ainsi que les allocations au conjoint, sont comprises dans les $6 milliards que les contribuables ont déclaré en 1983 au chapitre des revenus provenant de régimes de retraite offerts par les employeurs. Ce montant peut également comprendre les rentes tirées d'un REÉR ou d'un régime de participation aux bénéfices. Quant aux RPC/RRQ, ils n'offrent pas seulement des rentes de retraite, mais aussi des pensions d'invalidité et des prestations aux survivants. Enfin, les allocations au conjoint sont comptées avec les prestations de SV/SRG.

que de nombreux particuliers qui n'ont pas d'impôts à payer ne font pas de déclaration d'impôts. Les 1.5 million de déclarants ne représentent qu'environ 60% du nombre total de Canadiens âgés de 65 ans et plus. On suppose que les non-déclarants possédaient peu ou pas de revenu à part la SV et qu'ils touchaient le montant total ou partiel du Supplément de revenu garanti calculé en fonction de ressources.

Actif net des régimes de retraite au Canada

Le flux net de l'encaisse des divers programmes de soutien de revenu a été tout à fait positif au fil des ans, c'est-à-dire que les rentrées ont largement dépassé les sorties de fonds. Les réserves accumulées en vue de constituer une source de revenu de retraite pour l'avenir s'élevaient, à la fin de 1984, à $250 milliards. Ce montant ne tient pas compte du programme de SV/SRG qui n'est pas capitalisé d'avance, de l'épargne personnelle des particuliers et des familles, ni des réserves accumulées en vertu des régimes de prestations aux employés comme les régimes de participation aux bénéfices et les plans d'épargne.

En ce qui concerne les sources éventuelles de revenu de retraite, ce sont les régimes de retraite offerts par les employeurs qui représentent les réserves de loin les plus importantes au Canada. On estime qu'à la fin de 1984, ces régimes avaient accumulé, selon diverses méthodes de capitalisation, $168.4 milliards, soit les deux tiers des réserves totales, en vue de faire face aux paiements de rentes et à d'autres obligations en vertu de ces régimes. La très grande partie des réserves des régimes de retraite offerts par les employeurs ($94.4 milliards) se trouve en fiducie. Ces réserves sont presque entièrement constituées de titres négociables, et, comme fonds commun de capital de placement au Canada, elles ne sont dépassées que par les réserves combinées des banques à charte.

En 1984, on estimait les réserves des REÉR et des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec à plus de $38 milliards. Près de 75% des réserves accumulées en vertu des RPC/RRQ appartiennent au Régime de pensions du Canada. Dans ces deux régimes, une fois soustraits les paiements à effectuer et les frais d'administration, les fonds qui restent sont placés. Dans le cas du Régime de pensions du Canada, ils servent à acheter des obligations non négociables des gouvernements fédéral et provinciaux. Quant aux réserves du Régime de rentes du Québec, elles sont déposées à la Caisse de dépôts et de placement du Québec, qui s'en sert pour acheter divers titres négociables.

Malgré les progrès accomplis dans l'amélioration des revenus de retraite au cours des années d'après-guerre, la combinaison actuelle des revenus de soutien privés et publics ne peut encore être considérée comme totalement satisfaisante. Le système est déficient à trois égards: bas niveaux de participation à des régimes de retraite, insuffisance des versements de revenus de retraite globaux en provenance de toutes les sources, tant publiques que privées, et intégration médiocre des programmes publics, des régimes offerts par les employeurs et de l'épargne personnelle.

Hubert Frenken est analyste à la Division des études démographiques de Statistique Canada.

Montant total des prestations versées en vertu du programme de la Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti, des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec et des régimes de retraite offerts par les employeurs, 1979, 1981 et 1983

	Montant total des prestations		
	1979	1981	1983
	millions de $ courants		
SV/SRG	6,145	8,295	10,243
RPC/RRQ	2,088	3,137	4,721
Régimes offerts par l'employeur	3,267	4,426	6,015
Total	11,500	15,858	20,979

Sources: Santé et Bien-être social Canada, *Statistiques mensuelles, Programmes de la sécurité du revenu* et *Bulletin statistique, Régimes de pensions du Canada*; Revenu Canada, *Statistique fiscale*.

Répartition du revenu total des contribuables âgés de 65 ans et plus, selon la source du revenu, 1983

	% du revenu total
SV/SRG	17.4
RPC/RRQ	11.4
Régimes de retraite offerts par les employeurs	14.7
Revenu locatif, revenu d'intérêts créditeurs et revenu d'autres placements	42.4
Traitements, salaires et autres revenus d'emploi	9.0
Revenu professionnel, revenu d'entreprise et autres revenus de travail autonome	2.8
Revenus divers	2.3
Total	100.0

Source: Revenu Canada, *Statistique fiscale*.

Réserves accumulées en vertu du système canadien de revenu de retraite, 1984

Programmes de retraite	millions de $	%
RPC/RRQ	38,668	15.5
Régimes offerts par l'employeur:		
Fiducie	94,427	37.8
Compagnies d'assurance	22,868	9.2
Rentes du gouvernement fédéral	702	0.3
Fonds de revenu consolidés	50,424	20.2
Total partiel	168,421	67.5
REÉR	38,130	15.3
Rentes individuelles	4,425	1.8
Total	249,644	100.0

Sources: Statistique Canada, *Institutions financières: statistique financière*, n° 61-006 au catalogue et *Régimes de pensions en fiducie: statistique financière*, n° 74-201 au catalogue; Santé et Bien-être social Canada; Régie des rentes du Québec; Emploi et Immigration Canada, Direction de l'actuariat; Approvisionnements et Services Canada; divers rapports financiers des administrations provinciales.

Indemnisation des victimes d'actes criminels

par Craig McKie

Dans la publicité qui entoure les crimes de violence au Canada, très peu d'attention suivie est accordée à la situation des victimes de tels actes. Avant 1967, personne au Canada n'avait la possibilité de présenter au gouvernement une demande d'indemnisation pour des blessures, et aucune indemnité n'était versée pour aider les survivants à charge de personnes décédées à la suite d'un acte criminel. Aujourd'hui, des régimes d'indemnisation de ce genre existent partout au Canada sauf à l'Île-du-Prince-Édouard.

Depuis l'établissement de régimes d'indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada, le nombre de demandes d'indemnisation a crû beaucoup plus rapidement que le nombre d'actes de violence et la population globale. On assiste souvent à ce genre de croissance rapide dans les premières années d'existence d'un nouveau régime de prestations, à mesure qu'il est accepté et utilisé par le public. Entre 1973-1974 et 1984-1985, le nombre de demandes enregistrées pour l'indemnisation des victimes d'actes criminels a augmenté à un taux annuel moyen de 12.7%; il dépassait ainsi de loin le taux moyen d'accroissement des crimes de violence (3.9%) ou celui de la croissance de la population (1.2%). Entre 1973-1974 et 1982-1983, le nombre de demandes d'indemnisation est passé de 1,457 à 4,981; une faible part de cette augmentation était attribuable à l'établissement d'un régime en Nouvelle-Écosse en 1981. En 1983-1984, le nombre de demandes a même diminué de 7%; c'était la première année qu'il diminuait. On a par contre enregistré une augmentation encore plus grande en 1984-1985, le nombre de demandes d'indemnisation pour des actes criminels ayant augmenté de 14% cette année-là, pour atteindre un nouveau sommet de 5,292.

Les taux de croissance des demandes ont été assez différents d'une province à l'autre. Entre 1975-1976 et 1984-1985, le nombre de demandes a plus que doublé en Colombie-Britannique (étant passé de 461 à 1,193), en Saskatchewan (de 68 à 176) et au Québec (de 594 à 1,480). Le taux de croissance a été plus modéré en Ontario (le nombre de demandes y étant passé de 851 à 1,697) et au Manitoba (de 158 à 236) durant cette période. Le nombre de demandes a aussi augmenté en Alberta, étant passé de 187 en 1976-1977 à 330 en 1984-1985.

Une des raisons expliquant ces différences importantes dans les taux de croissance provinciaux réside dans les modalités de la présélection précédant l'acceptation des demandes officielles. Par exemple, entre 1976 et 1983, les cas où la date limite pour effectuer une demande n'avait pas été respectée représentaient en moyenne 18% de tous les cas où l'indemnisation d'une victime d'un acte criminel avait été refusée au Québec. En Ontario, par contre, tous les cas où la date limite a été dépassée sont d'abord étudiés par une commission pour déterminer si des circonstances atténuantes peuvent justifier le retard. L'absence de celles-ci entraîne un refus, et ni la demande ni le rejet ne sont alors enregistrés. Pour l'ensemble du Canada, le nombre de demandes refusées pour une raison ou une autre a fluctué entre 11% et 19% de 1975-1976 à 1984-1985.

Les voies de fait constituaient plus de la moitié (55%) des cas où une indemnisation a été accordée aux victimes d'actes criminels en 1979-1980, dernière année pour laquelle sont disponibles, pour tous les secteurs de compétence, des données sur la répartition des cas où une indemnisation a été versée, selon le type d'infraction. Suivaient dans l'ordre les cas d'homicide et de tentative de meurtre, qui représentaient 21% des demandes d'indemnisation, et les cas de vol qualifié, qui composaient 11% des demandes. Les agressions sexuelles étaient le motif de 5% des demandes, mais cette proportion s'élevait de beaucoup chez les requérantes.

Les cas de blessures subies par les requérants pendant qu'ils faisaient une arrestation, empêchaient la perpétration d'un délit ou aidaient un agent de police à l'empêcher constituent une infime minorité des cas. Beaucoup d'agents de police blessés dans l'exercice de leurs fonctions bénéficient de programmes d'indemnisation des victimes d'accidents du travail et d'autres programmes de prestations; mais certains d'entre eux demandent également une indemnisation pour douleur et souffrance dans les secteurs de compétence où cela est

Nombre de demandes d'indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada[1], de 1973-1974 à 1984-1985

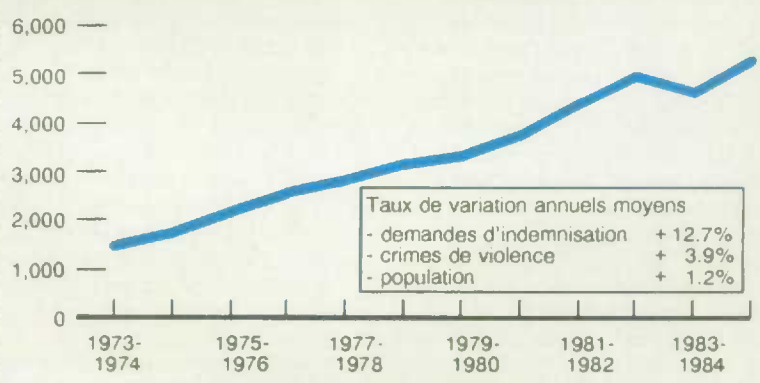

[1] En 1973, des programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels existaient dans toutes les provinces et dans les territoires, à l'exception du Yukon (programme instauré en 1975), de la Nouvelle-Écosse (programme instauré en 1981) et de l'Île-du-Prince-Édouard (programme inexistant).

Source: Statistique Canada, *Indemnisation des victimes d'actes criminels*, nº 86-502 au catalogue.

permis. Par conséquent, une analyse du coût total de l'indemnisation devrait inclure les indemnités versées aux agents de police par l'entremise des régimes d'indemnisation des victimes d'accidents du travail et autres programmes connexes, en plus des indemnités versées par les régimes d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le coût direct que doivent assumer les contribuables pour l'indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada est modeste. En 1984-1985, la valeur globale des indemnités versées aux victimes d'actes criminels s'élevait à un peu plus de $21 millions, soit 84 cents par habitant. Il s'agit là d'une hausse par rapport au chiffre de 20 cents par habitant enregistré en 1975-1976. Les coûts associés à ce programme sont donc faibles en comparaison des dépenses totales effectuées à tous les niveaux de gouvernement au titre des services de la police, des tribunaux et des prisons; le versement d'indemnités aux victimes d'actes criminels représente environ la moitié d'un pour cent de celles-ci. Il existe toutefois d'autres formes d'aide aux victimes d'actes criminels, comme l'aide juridique et les centres d'aide aux victimes de viol, mais ces coûts ne sont pas considérés ici.

Répartition en pourcentage des types d'infractions pour lesquelles une indemnisation a été accordée, de 1975-1976 à 1979-1980

	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Homicide	10.0	11.0	11.8	13.0	12.9
Tentative de meurtre	8.4	9.3	8.0	7.7	8.1
Délits sexuels	3.7	3.8	3.7	4.7	4.6
Voies de fait (sauf attentat à la pudeur)	56.2	54.6	54.5	53.7	55.0
Vol qualifié	14.0	12.6	12.6	11.7	11.1
Autres délits	6.3	5.8	6.8	7.2	6.8
Blessé ou tué en effectuant une arrestation ou en empêchant une infraction	1.4	2.9	2.5	2.0	1.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Statistique Canada, *Indemnisation des victimes d'actes criminels*, n° 86-502 au catalogue.

Indemnités versées aux victimes d'actes criminels, de 1975-1976 à 1984-1985

	Indemnités versées	Indemnités versées par habitant
	dollars courants	dollars
1975-1976	4,412,067	0.20
1976-1977	6,221,600	0.28
1977-1978	6,560,156	0.29
1978-1979	7,258,238	0.32
1979-1980	9,201,070	0.41
1980-1981	12,032,914	0.52
1981-1982	14,523,993	0.60
1982-1983	18,572,763	0.76
1983-1984	19,710,726	0.80
1984-1985	21,198,477	0.84

Source: Statistique Canada, *Indemnisation des victimes d'actes criminels*, n° 86-502 au catalogue.

Origine des régimes d'indemnisation des victimes d'actes criminels

L'origine des régimes de réparation remonte à des siècles. Certains étaient fondés sur les poursuites devant les tribunaux de justice civile, d'autres sur la justice naturelle (comme la loi du talion "oeil pour oeil"). Dans la plupart de ces anciens régimes, la victime était toutefois supposée être dédommagée par le coupable; mais les coupables étaient souvent insolvables. Par conséquent, pour que les régimes d'indemnisation puissent prévoir un traitement uniforme pour toutes les victimes, ils ne devraient présumer ni de la capacité financière des victimes à intenter des poursuites, ni de celle des contrevenants à payer les dommages.

Le programme d'indemnisation de victimes ou de tiers innocents pour des blessures corporelles ou des dommages d'ordre mental ou encore pour un décès résultant d'actes criminels est un des éléments les plus innovateurs à avoir été ajoutés au système de sécurité sociale au Canada vers la fin des années 1960. Ce type d'indemnisation n'est qu'une petite partie d'un vaste réseau de programmes visant à faire en sorte que les résidents canadiens jouissent de la sécurité du revenu et des services sociaux dont ils ont besoin, quelle que soit leur situation socio-économique. Le premier régime d'indemnisation provincial est entré en vigueur le 1er septembre 1967 en Saskatchewan; il a rapidement été suivi de régimes semblables dans d'autres provinces. À partir de 1973, l'administration fédérale a négocié et conclu des ententes de partage de coûts avec les provinces et territoires participants.

C'est autant du point de vue des principes que dans un but pratique que les régimes d'indemnisation des victimes d'actes criminels cherchent à alléger le fardeau financier de blessures résultant d'un acte criminel et à offrir un certain dédommagement aux victimes. Les pertes matérielles ne sont toutefois assurées que partiellement par les dispositions actuelles d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Dans les cas où les blessures sont mortelles ou entraînent une incapacité permanente, les indemnités accordées à titre de dédommagement à la victime elle-même ou à ses survivants le sont sous réserve des conditions prévues dans les régimes. Le principe sous-jacent est qu'il faut prévoir qu'une indemnisation puisse être accordée aux victimes à même les deniers publics, même si les montants versés peuvent ensuite être réduits lorsque les victimes poursuivent avec succès leurs agresseurs pour dommages. Les indemnités versées dans le cadre de régimes d'assurance et les montants provenant d'autres sources, tels les régimes d'indemnisation des victimes d'accidents du travail, sont également pris en considération par les régimes d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Pourcentage des demandes d'indemnisation des victimes d'actes criminels refusées, de 1975-1976 à 1984-1985

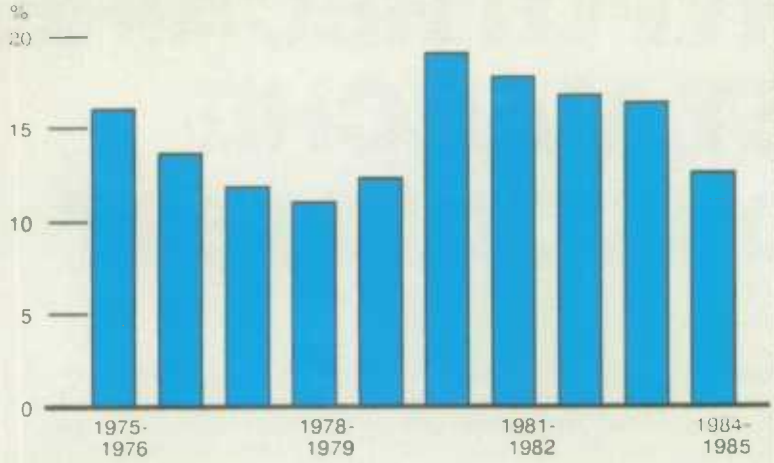

Source: Statistique Canada, *Indemnisation des victimes d'actes criminels*, nº 86-502 au catalogue.

DONNÉES RÉCENTES

En 1985, 53,500 agents de police travaillaient à temps plein au Canada, par rapport à 27,700 en 1962; cela représente une augmentation de 93%. Cette hausse s'est surtout fait sentir avant 1977, le nombre d'agents n'ayant augmenté que de 3% depuis cette année-là.

Administration des régimes d'indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada

Au Canada, le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels est un des nombreux programmes administrés par les provinces mais dont le coût est partagé avec le ministère fédéral de la justice. En principe, les provinces et les territoires versent une indemnisation pour toutes les blessures ou tous les décès résultant d'actes criminels visés par l'entente conclue avec l'administration fédérale et commis sur leur territoire. Il n'est pas nécessaire que la victime réside dans la province ou le territoire où l'acte a été commis, ni même qu'elle soit de citoyenneté canadienne. Les divers régimes provinciaux diffèrent toutefois entre eux par certains aspects de leur application, depuis les critères d'admissibilité jusqu'à la fixation du montant de l'indemnité, et selon les types de cas ajoutés à la liste de base visée par l'entente conclue avec l'administration fédérale.

Le point commun de ces programmes, c'est qu'ils veulent n'indemniser que les victimes innocentes d'actes de violence. Les personnes qui ont participé à un acte criminel ne sont pas admissibles et les personnes qui contribuent par leur faute à leurs propres blessures ou à leur propre mort, par exemple en harcelant une personne qui les aura par la suite attaquées et blessées, peuvent se voir accorder seulement une indemnisation partielle ou même se voir refuser leurs demandes. Ce ne sont pas des régimes d'indemnisation "sans égard à la responsabilité", les actes des victimes étant pris en considération. Ces régimes ne sont pas non plus conçus pour remplacer les polices d'assurance qui protègent la valeur des biens matériels. Les régimes provinciaux d'indemnisation des victimes d'actes criminels ne versent des indemnités pour les pertes ou dommages matériels résultant d'actes criminels que dans de très rares cas. En Alberta, par exemple, le régime couvre les dommages matériels causés par l'action d'un agent de police tentant d'empêcher la perpétration d'un acte criminel ou procédant à une arrestation. Dans la plupart des autres régimes, seuls les biens d'utilisation personnelle comme les lunettes sont assurés.

L'indemnisation des victimes d'actes criminels n'est certainement pas un moyen de s'enrichir. Tous les régimes provinciaux, sauf ceux de l'Alberta et de la Saskatchewan, ont prévu dans la loi des montants maximums relativement aux indemnités. Bien que ces montants maximums varient considérablement d'un régime à l'autre, ils sont, dans tous les régimes, loin des montants accordés dans les cas de poursuites personnelles pour blessures corporelles ou dommages d'ordre mental. Les victimes doivent rembourser le montant de l'indemnité reçue quand une poursuite civile intentée concurremment aboutit au versement d'une indemnité et ce, jusqu'à concurrence du total reçu lors de cette poursuite civile.

La différence la plus importante entre les divers régimes provinciaux concerne la détermination des actes criminels pouvant donner lieu à une indemnisation ainsi que les circonstances dans lesquelles ils doivent avoir été commis. Certains régimes prévoient une indemnisation, qui n'est pas déjà comprise dans l'entente conclue avec l'administration fédérale, dans le cas de certaines blessures ou d'un décès dans des circonstances particulières. Mentionnons, par exemple, la pratique d'un avortement au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, et les voies de fait au moyen d'un véhicule automobile au Québec. En général, la demande d'indemnisation doit être effectuée par la victime ou les personnes qui lui sont à charge dans un délai d'un an suivant la date de l'acte criminel, bien qu'au Manitoba le délai soit de deux ans. Toutefois, le délai pour les demandes peut être prolongé dans tous les secteurs de compétence.

Parmi les points sur lesquels les régimes des provinces diffèrent figurent:
- le montant maximum des indemnités;
- la culpabilité de la victime, qui peut être un motif pour réduire le montant de l'indemnité à verser, sauf au Québec et au Manitoba;
- les pertes ou dommages matériels causés aux biens personnels lors du délit;
- les sommes déductibles du montant total des indemnités;
- la forme des versements (versement global ou versements périodiques).

Craig McKie est directeur de *Tendances sociales canadiennes*.

TAUX HYPOTHÉCAIRES ET MARCHÉ DU LOGEMENT

par Alex Berljawsky

Beaucoup de Canadiens qui ont envisagé l'achat d'un logement en 1986 étaient heureux des conditions qui prévalaient sur le marché immobilier. Les taux hypothécaires n'avaient jamais été aussi bas depuis huit ans. Par conséquent, le marché immobilier a été animé et le secteur de la construction, très actif. Cela n'est pas surprenant, étant donné la relation à long terme entre les taux hypothécaires, les ventes de logements et l'activité du secteur de la construction. Le nombre d'achats, de ventes et de mises en chantier s'accroît à un rythme plus rapide chaque fois que les taux hypothécaires diminuent. Et le contraire se produit généralement quand les taux hypothécaires montent. Par contre, le

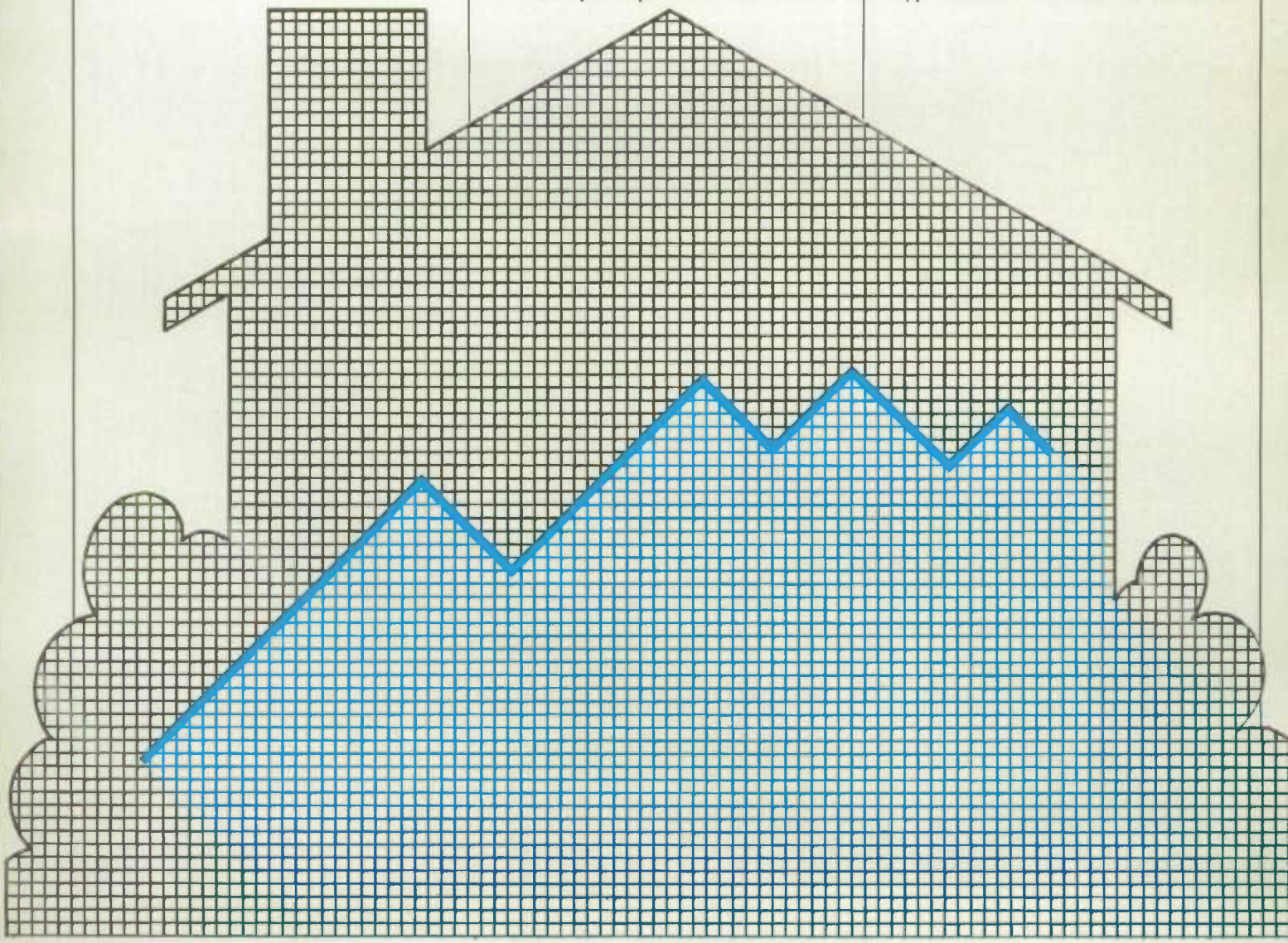

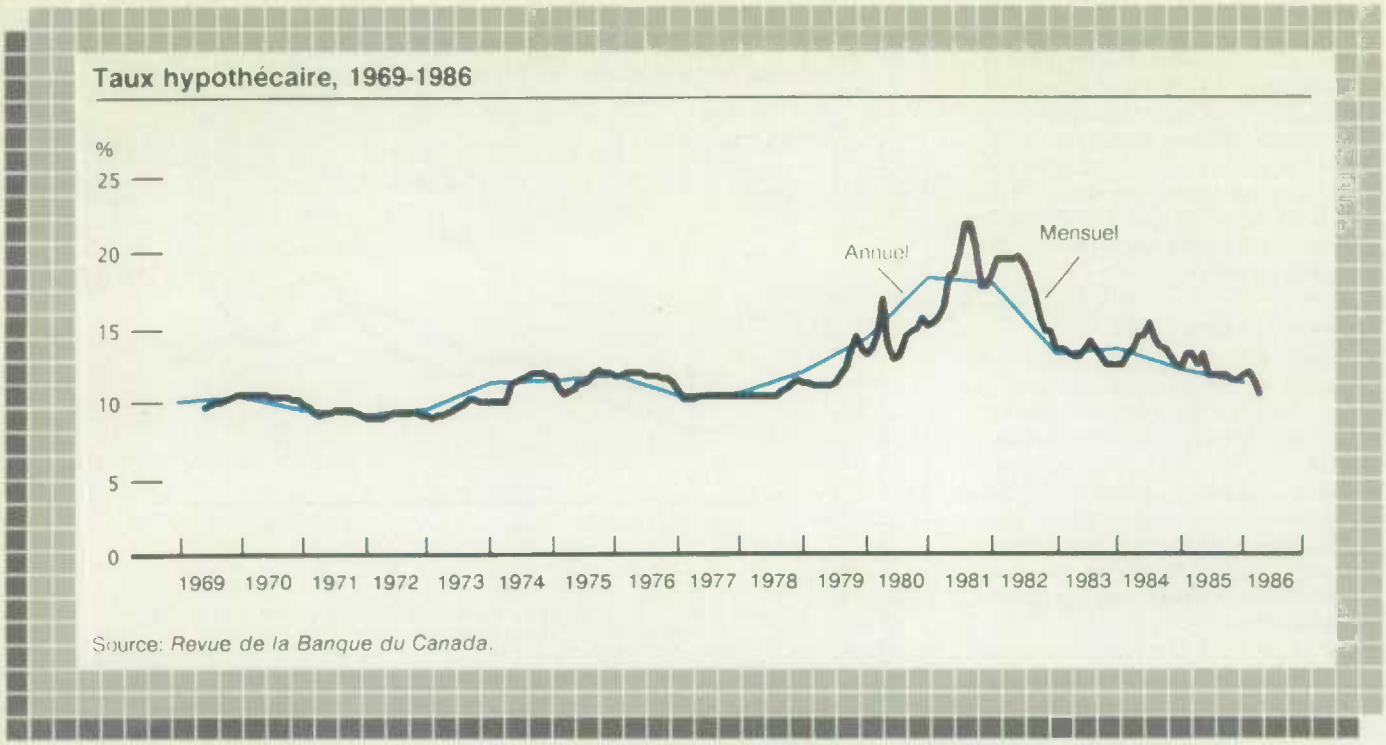

prix de vente moyen des logements déjà existants n'a, en général, pas été touché par les fluctuations des taux hypothécaires.

Les taux hypothécaires ne sont toutefois pas le seul facteur à influer sur le marché du logement. Certaines variables démographiques, comme le taux de formation de nouvelles familles et la taille du marché des éventuels acheteurs de logements, influent beaucoup sur la demande, comme d'ailleurs certaines variables générales de l'activité économique telles que le taux de chômage et le niveau de revenu. Il faut également remarquer que les chiffres nationaux sur le marché du logement cachent des écarts importants entre les marchés régionaux du logement et entre les marchés locaux du logement.

Taux hypothécaires

L'évolution des taux hypothécaires[1] au Canada depuis quinze ans est caractérisée par deux phases bien distinctes. Entre juin 1969 et juillet 1979, les taux hypothécaires ont été relativement stables, ayant fluctué entre 9% et 12%. Dans les années 1980, toutefois, leur évolution a été caractérisée par des fluctuations importantes et assez brusques. Entre la seconde moitié de 1979 et le début de 1981, les taux hypothécaires ont grimpé rapidement pour atteindre un sommet de 21%. Au printemps de 1982, ils ont commencé à diminuer, mais pas toujours de façon régulière, pour finalement revenir aux niveaux enregistrés dans les années 1970. En mai 1986, par exemple, les taux sur cinq ans étaient inférieurs à 11%.

Ventes de logements déjà existants

La comparaison des ventes de logements[2] et des taux hypothécaires révèle qu'il y a un effet de rapport inverse: de façon générale, quand les taux hypothécaires montent, les ventes de logements vont en diminuant et quand les taux hypothécaires diminuent, les ventes de logements augmentent.

Cet effet a été particulièrement visible durant les années 1980. Au cours de la période de récession de 1981-1982, les taux hypothécaires ont grimpé rapidement, tandis que les ventes de logements ont chuté à peu près dans la même proportion. Plus tard, les taux hypothécaires étant descendus, les ventes de logements ont commencé à augmenter. Par exemple, une augmentation de 50% des ventes de logements entre 1983 et 1985 a suivi la diminution des taux hypothécaires enregistrée après 1982.

L'effet des taux hypothécaires enregistrés au cours de ces périodes de

fluctuations très prononcées s'est toutefois fait sentir à retardement. Par exemple, les ventes de logements n'ont pas commencé à diminuer avant 1981, même si les taux hypothécaires avaient considérablement augmenté en 1979 et 1980. De même, les ventes de logements n'ont pas commencé à remonter avant 1984, même si les taux hypothécaires avaient chuté sensiblement en 1982 et de nouveau en 1983.

Mises en chantier

Comme dans le cas des ventes de logements, les tendances dans les nouvelles mises en chantier sont liées aux variations des taux hypothécaires. Encore une fois, au cours des 15 dernières années, quand les taux hypothécaires ont augmenté, les mises en chantier ont en général diminué, et quand les taux hypothécaires ont diminué, les nouvelles mises en chantier ont augmenté.

Au cours de la récession des années 1981-1982, par exemple, où les taux hypothécaires étaient très élevés, le nombre de mises en chantier a chuté de plus de 50% par rapport à son niveau du milieu des années 1970. Plus récemment, même s'il était encore, au milieu des années 1980, très inférieur au niveau enregistré dix ans plus tôt, le nombre de mises en chantier a augmenté tandis que les taux hypothécaires diminuaient.

Valeur des logements vendus

Tandis que les ventes totales de logements et le nombre total de mises en chantier ont fluctué en fonction des variations des taux hypothécaires, la valeur monétaire moyenne des maisons au Canada, telle qu'estimée à partir des transactions de vente, a été relativement à l'abri des variations des taux hypothécaires. La valeur moyenne des logements a augmenté graduellement et régulièrement, étant passée de $25,000 environ au début des années 1970 à près de $90,000 en 1986.

Ces chiffres, qui sont exprimés en dollars courants, incluent l'effet de l'inflation sur le prix des logements. Si l'on fait abstraction de l'effet de l'inflation, on constate que la valeur moyenne des maisons au Canada a augmenté d'un peu moins de 10% entre 1969 et 1985. Encore une fois, l'élément le plus important à retenir ici, c'est que les variations des taux hypothécaires ont eu relativement peu d'effet sur la valeur des logements.

La seule exception visible s'est produite pendant la récession des années 1981-1982. Après avoir augmenté régulièrement pendant bon nombre d'années, la valeur moyenne des logements a diminué, étant passée de $81,600 en décembre 1981 à $70,500 en septembre 1982. Après la récession, elle s'est remise à augmenter régulièrement.

Taux hypothécaire et ventes de logements[1], 1969-1986

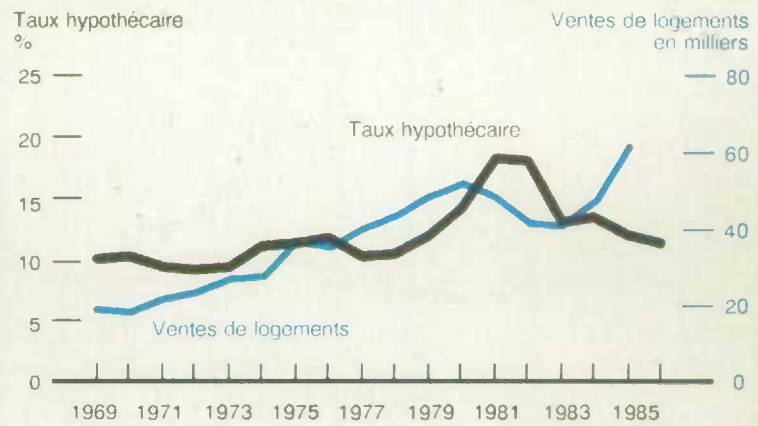

[1] Voir la note à la fin de cet article.
Sources: *Revue de la Banque du Canada;* Association canadienne de l'immeuble, Enquête sur le service d'inscriptions multiples.

Le marché des nouveaux acheteurs de logements

La taille du marché du logement est, avec les taux hypothécaires, un des principaux facteurs qui déterminent les ventes de logements et le nombre de mises en chantier. Le marché du logement comporte deux grandes composantes: les propriétaires qui veulent déménager et les ménages non propriétaires qui envisagent d'acheter une maison pour la première fois. Depuis le début des années 1970, les estimations du nombre de ces ménages non propriétaires ont représenté une proportion relativement constante d'environ 4% de l'ensemble des ménages unifamiliaux au Canada.

Les ménages qui présentent les caractéristiques suivantes sont les plus susceptibles d'accéder à la propriété pour la première fois:

a. le ménage de type familial;
b. le ménage est actuellement locataire;
c. la personne du ménage qui paie le loyer a entre 25 et 44 ans;
d. le revenu annuel total du ménage est de $35,000 ou plus (en dollars constants de 1985).

Nombre estimatif de ménages susceptibles d'accéder à la propriété pour la première fois, 1972-1983

	Nombre estimatif de ménages susceptibles d'accéder à la propriété pour la première fois	En pourcentage du nombre total de ménages unifamiliaux
		%
1972	204,000	4.1
1974	181,000	3.5
1976	219,000	4.1
1978	251,000	4.3
1980	173,000	2.8
1982	261,000	4.1
1983	279,000	4.3

Source: Statistique Canada, Division des enquêtes-ménages, Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques, données non publiées.

En 1983, il y avait 279,000 ménages qui pouvaient être considérés comme étant susceptibles d'accéder à la propriété pour la première fois. Ces ménages représentaient 4.3% de l'ensemble des ménages unifamiliaux au Canada; cette proportion a été relativement constante depuis le début des années 1970.

Taux hypothécaire et mises en chantier, 1972-1986

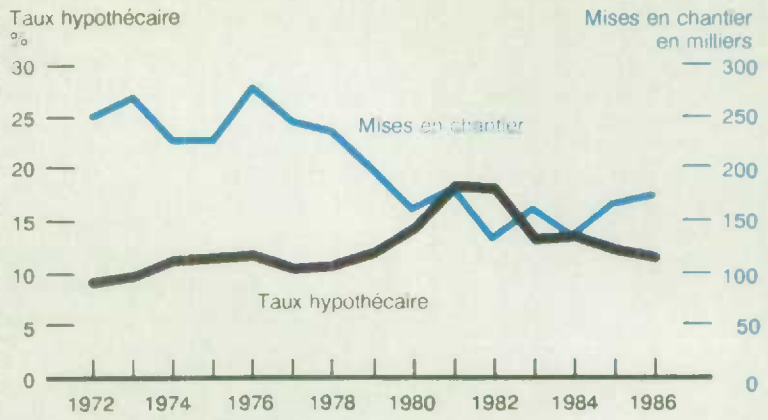

Sources: *Revue de la Banque du Canada;* Statistique Canada, *Logements mis en chantier et parachevés*, nº 64-002 au catalogue.

Taux hypothécaire et prix du logement[1], 1969-1986

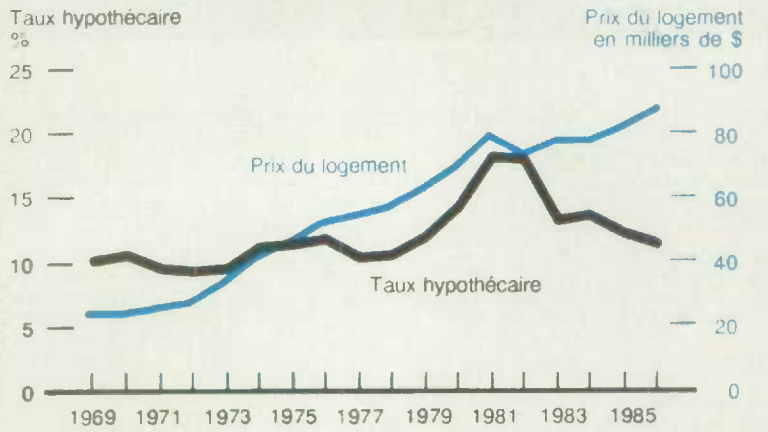

[1] Voir la note à la fin de cet article.
Sources: *Revue de la Banque du Canada;* Association canadienne de l'immeuble, Enquête sur le service d'inscriptions multiples.

Notes

1 On entend par taux hypothécaire le taux des hypothèques ordinaires en vigueur jusqu'en avril 1981; après avril 1981, il représente le taux habituellement consenti par les banques à charte sur cinq ans.

2 Même s'il n'existe pas de registre universel de toutes les transactions effectuées dans le secteur de l'immobilier au Canada, on peut estimer le nombre total d'achats de logements à partir des dossiers sur les ventes de logements du Service interagences de l'Association canadienne de l'immeuble. Depuis 1973, la majorité des transactions concernant la revente de logements s'effectuent par l'intermédiaire du Service interagences, dont les bureaux membres, au nombre de plus de 100, sont au service d'environ 80% de la population canadienne. Avant 1984, les dossiers du Service interagences ne faisaient pas de distinction entre les ventes de logements domiciliaires et les ventes d'unités commerciales, mais les ventes de logements domiciliaires représentaient la plus grande partie du total. Il faut également remarquer qu'une partie de l'accroissement des ventes enregistré jusqu'en 1980 est attribuable au fait qu'avant 1980, le Service interagences a vu s'accroître sa part de l'ensemble des transactions effectuées sur le marché du logement.

Alex Berljawsky est analyste à la Division des caractéristiques sociales, du logement et des familles de Statistique Canada.

Statistique Canada Statistics Canada

Régimes de pensions en fiducie, Statistique financière, 1984

D'une valeur comptable de $97 milliards – devancés seulement par les réserves globales des banques à charte – et représentant $11 milliards de flux de liquidités annuellement, les régimes de pensions en fiducie commandent un immense fonds commun de capital de placement.

À l'aide de 25 pages de tableaux fournissant les détails numériques, ce rapport vous apprendra quel genre de revenu est associé à ces régimes. De plus, des sujets tels que le revenu et les dépenses, la répartition des actifs et les faits saillants des deux dernières années sont abordés dans un texte analytique, appuyé par des graphiques explicatifs.

Régimes de pensions en fiducie, Statistique financière, 1984, n° 74-201 (Annuel), se vend $35.00 au Canada ($36.00 autres pays) et peut être obtenu auprès de Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa, Ontario K1A 0T6. Téléphone (613) 993-7276

Canada

Liste d'articles parus en 1986

Population

Le Canada au 21e siècle — ÉTÉ
Immigration par Mary Anne Burke — AUTOMNE
La situation socio-démographique des indiens inscrits par Andrew J. Siggner — HIVER

Famille

Garde d'enfants — ÉTÉ
Naissances hors mariage — ÉTÉ
Structures familiales: la diversité s'installe par Mary Anne Burke — AUTOMNE
Union libre: la vie de couple sans les liens du mariage par Mary Anne Burke — ÉTÉ

Population active

Activité des immigrants sur le marché du travail par Mary Anne Burke — AUTOMNE
La carrière juridique: une profession en pleine mutation par Craig McKie — ÉTÉ
La croissance de l'emploi à temps partiel par Mary Anne Burke — AUTOMNE
Revue annuelle des tendances de la population active par Colin Lindsay et Craig McKie — AUTOMNE
La valeur du travail ménager au Canada — AUTOMNE

Revenu

La baisse du revenu réel des familles de 1980 à 1984 par Colin Lindsay — HIVER
Enfants de familles à faible revenu par Brigitta Arnoti — HIVER
Les programmes de revenu de retraite au Canada par Hubert Frenken — HIVER

Éducation

Les collèges communautaires: un choix possible d'études postsecondaires par Jo-Anne Parliament — HIVER
L'éducation au Canada: quelques statistiques par Jo-Anne Parliament — AUTOMNE
Enseignement privé — ÉTÉ
Étudiants étrangers — ÉTÉ
Immersion en français par Jo-Anne Parliament — AUTOMNE

Santé

La santé: dangers nouveaux par Mary Anne Burke — ÉTÉ

Justice

Évolution de la criminalité au Canada de 1970 à 1985 par Colin Lindsay — AUTOMNE
Indemnisation des victimes d'actes criminels par Craig McKie — HIVER

Divers

À l'heure des choix par Ted Wannell et Craig McKie — ÉTÉ
Taux hypothécaires et marché du logement par Alex Berljawsky — HIVER

Indicateurs sociaux

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Population								
Canada (en milliers)	23,517.0	23,747.3	24,042.5	24,341.7	24,631.8	24,885.9	25,127.9	25,358.5*
Taux de croissance annuel (%)	1.0	1.0	1.2	1.2	1.2	1.0	1.0	0.9
Immigration	82,939	138,079	129,466	134,920	105,286	87,504	80,793p	*
Émigration	63,559	51,060	43,609	44,823	49,869	48,397	47,967p	*
Famille								
Taux de natalité (pour 1,000 habitants)	15.3	15.5	15.5	15.3	15.1	15.0	15.0	14.9p
Taux de nuptialité (pour 1,000 habitants)	7.9	7.9	8.0	7.8	7.6	7.4	7.4	7.1p
Taux de divorce (pour 1,000 habitants)	2.4	2.5	2.6	2.8	2.9	2.8	2.6	2.4
Nombre de familles subissant les effets du chômage (en milliers)	699	652	671	694	986	1,072	1,037	991
Population active								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	9,987	10,395	10,708	11,006	10,644	10,734	11,000	11,311
– secteur des biens (en milliers)	3,324	3,474	3,514	3,581	3,260	3,209	3,309	3,348
– secteur des services (en milliers)	6,662	6,921	7,194	7,425	7,384	7,525	7,692	7,963
Nombre total de chômeurs (en milliers)	908	836	865	898	1,314	1,448	1,399	1,328
Taux de chômage	8.3	7.4	7.5	7.5	11.0	11.9	11.3	10.5
Taux d'emploi à temps partiel	12.1	12.5	13.0	13.5	14.4	15.4	15.4	15.5
Taux d'activité des femmes	47.9	49.0	50.4	51.7	51.7	52.6	53.5	54.3
Taux de syndicalisation – en pourcentage du nombre de salariés	31.9	32.6	32.2	32.9	33.3	35.7	*	*
Revenu								
Revenu familial moyen (en dollars de 1982)	33,513	33,283	34,152	33,728	32,981	32,836	32,405	33,163p
Pourcentage des familles à faible revenu	–	13.1	12.2	12.0	13.2	14.0	14.5	*
Gains tirés d'un emploi à plein temps par les femmes en pourcentage de ceux tirés d'un emploi à plein temps par les hommes	–	63.3	–	63.6	64.0	–	65.5	*
Éducation								
Effectifs des niveaux primaire et secondaire (en milliers)	5,294.0	5,184.7	5,106.3	5,030.2	4,994.0	4,974.7	4,945.9	4,940.2p
Effectifs à plein temps du niveau postsecondaire (en milliers)	617.8	623.5	643.4	675.3	722.0	763.9	782.8p	787.8p
Nombre de doctorats décernés	1,819	1,803	1,738	1,816	1,713	1,821	1,878	1,961p
Dépenses publiques en matière d'éducation (en millions de dollars de 1982)	22,426.8	22,598.2	22,512.7	23,082.3	23,180.8	24,031.6	23,208.1	24,122.6
Santé								
Taux de suicide (pour 100,000 habitants)								
– hommes	22.3	21.4	21.2	21.3	22.3	23.4	21.4	*
– femmes	7.3	7.0	6.8	6.8	6.4	6.9	6.1	*
Pourcentage des personnes de 15 ans et plus qui fument régulièrement la cigarette – hommes	–	38.6	–	36.7	–	34.0	–	–
– femmes	–	30.1	–	28.9	–	28.3	–	–
Dépenses publiques en matière de santé (en millions de dollars de 1982)	18,058.8	18,456.1	19,564.9	20,831.2	21,672.2	22,745.3	23,846.0	24,078.1
Justice								
Taux de criminalité (pour 100,000 habitants)								
– crimes de violence	592	623	648	666	685	692	714	749
– crimes contre la propriété	4,673	5,013	5,551	5,873	5,955	5,717	5,607	5,560
– homicides	2.6	2.7	2.5	2.6	2.7	2.7	2.6	2.7
Administration publique								
Dépenses au titre des programmes sociaux[1] (en millions de dollars de 1982)	90,783.9	91,126.7	95,340.7	97,499.7	104,289.8	110,095.4	111,700.9	114,838.2
– en % des dépenses totales	60.4	59.3	57.7	57.3	58.1	59.9	58.4	58.4
– en % du PNB	26.1	25.1	25.7	25.9	29.0	29.0	28.1	29.1
Nombre de prestataires de l'assurance-chômage (en milliers)	2,523.9	2,332.9	2,274.1	2,432.4	3,123.1	3,396.1	3,221.9	*
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti[m] (en milliers)	2,075.2	2,145.4	2,236.0	2,302.8	2,368.6	2,425.7	2,490.9	2,569.5
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada[m] (en milliers)	1,501.9	1,547.6	1,334.3	1,418.4	1,502.8	1,832.9	1,894.9	1,923.3p
Indicateurs économiques								
PNB – variation annuelle	+3.6	+3.2	+1.1	+3.3	-4.4	+3.3	+5.0	4.5
Taux d'inflation annuel (%)	8.8	9.2	10.2	12.5	10.8	5.8	4.4	4.0
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	178,678	151,717	125,013	142,441	104,792	134,207	110,874	139,408

* 1986 population du Canada (en milliers) – 25,591.1

– données non disponibles * données non encore disponibles p estimations préliminaires m chiffres de mars

[1] Comprend: protection de la personne et de la propriété; santé; services sociaux; éducation; loisirs et culture.

Renseignements et information:

Terre-Neuve et Labrador
St. John's (T.-N.) – 1-709-772-4073 ou Zénith 07037

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.) – 1-902-426-5331 ou 1-800-565-7192

Québec
Montréal (Qué.) – 1-514-283-5725 ou 1-800-361-2831

Nipissing (Ont.)
Sturgeon Falls (Ont.) – 1-705-753-4888

Ontario – sud
Toronto (Ont.) – 1-416-973-6586 ou 1-800-268-1151

Manitoba
Winnipeg (Man.) – 1-204-949-4020 ou 1-800-282-8006

Saskatchewan
Regina (Sask.) – 1-306-780-5405 ou 1-(112)-800-667-3524

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.) – 1-403-420-3027 ou 1-800-222-6400
Territoires du Nord-Ouest à frais virés – 1-(403)-420-2011

Vancouver (C.-B.) – 1-604-666-3691
Service d'appel sans frais interurbain:
C.-B. – sud et central – 112-800-663-1551
C.-B. – nord et Yukon – Zénith 08913

Région de la capitale nationale
1-613-990-8116

Quelques ouvrages de référence

Numéro au catalogue	Titre	Prix Canada	Prix À l'étranger
13-001	Comptes nationaux des revenus et des dépenses	$15.00	$16.00
13-207	Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu	$38.00	$39.50
64-002	Logements mis en chantier et parachevés	$15.00	$16.00
71-001	La population active	$20.00	$21.50
71-529	Moyennes annuelles de la population active	$27.80	$33.35
74-401	Régimes de pensions au Canada	$50.00	$51.00
81-222	Effectifs des collèges communautaires	$20.00	$21.00
81-229	L'éducation au Canada: Revue statistique	$40.00	$41.50
86-502	Indemnisation des victimes d'actes criminels	$25.00	$26.50
86-507	Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	$ 7.00	$ 8.40
91-210	Estimations annuelles postcensitaires de la population suivant l'état matrimonial, l'âge, le sexe et composantes de l'accroissement, Canada et provinces	$22.00	$23.00

BON DE COMMANDE

Postez à: Vente des publications
Statistique Canada
Ottawa, K1A 0T6

(Lettres moulées s.v.p.)

Compagnie:
Service:
Attention:
Adresse:
Ville: Tél.:
Province: Code postal:

☐ Numéro de la commande (inclure s.v.p.)

☐ Paiement inclus $

PORTEZ À MON COMPTE: ☐ VISA ☐ Statistique Canada ☐ MASTERCARD

N° de compte:

Date d'expiration

☐ Facturez-moi plus tard

Numéro de référence du client:

Signature:

N° au catalogue	Titre	Quantité	Prix	Total

Les chèques ou mandats doivent être établis à l'ordre du Receveur général du Canada/Publications, en dollars canadiens ou l'équivalent. PF# 02965

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010019365

Toutes les semaines

les chiffres qui font les dé

Toutes les semaines

les données illustrant les tendances de l'économie canadienne

Infomat est un résumé des statistiques les plus importantes de la semaine. C'est un outil d'une valeur inestimable pour les planificateurs du monde des affaires, les responsables de l'élaboration des politiques et les médias d'information s'intéressant à l'économie canadienne.

Les articles contenus dans ce bulletin citent les plus récentes données économiques et sociales disponibles, décrivent les tendances actuelles et soulignent les changements les plus significatifs. On y retrouve des chroniques régulières, notamment une liste complète des nouvelles publications parues à Statistique Canada au cours de la semaine de référence, un tableau des principaux indicateurs économiques, ainsi qu'une liste des données à paraître. Le texte est concis, facile à lire et illustré de tableaux et de graphiques.

Infomat, n° 11-002F au catalogue (hebdomadaire), se vend $2.00 l'exemplaire ou $100.00 pour un abonnement annuel au Canada; $3.00 l'exemplaire ou $150.00 pour un abonnement annuel à l'étranger.
Il peut être obtenu auprès de :

Publications – Vente et service,
Statistique Canada,
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
(613) 993-7276

I·N·F·O·M·A·T

UNE REVUE HEBDOMADAIRE

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

VOUS VOULEZ CONNAÎTRE LES FAITS? VOUS NE SAVEZ PAS OÙ CHERCHER?

Vous voulez connaître les faits? Vous ne savez pas où chercher?

Alors . . . abonnnez-vous à *Tendances sociales canadiennes.*

Publiée quatre fois l'an par Statistique Canada, c'est la revue d'information sur l'évolution des conditions sociales qui fait autorité. Observez les tendances caractérisant le monde des affaires, le gouvernement, les médias, la planification sociale ou l'enseignement, *Tendances sociales canadiennes* vous fournira les plus récentes tendances des données et analyses sur le travail, le revenu, la dynamique de la population, la criminalité, l'enseignement, la sécurité sociale, la santé et le logement.

Tendances sociales canadiennes contient aussi les chiffres les plus récents des principaux indicateurs sociaux . . . et plus encore, *Tendances sociales canadiennes* vous tiendra au courant des tout nouveaux produits et services offerts par Statistique Canada.

Tendances sociales canadiennes, n° 11-008F au catalogue (trimestriel), se vend $12.50 l'exemplaire ou $44.00 pour un abonnement annuel au Canada; $15.00 l'exemplaire ou $50.00 pour un abonnement annuel à l'étranger. Il peut être obtenu auprès de:
Publications — Vente et service,
Statistique Canada, Ottawa (Ontario)
K1A 0T6.
Tél.: (613) 993-7276.

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

Statistique Canada Statistics Canada

Canada